



sur **Reilhac** 2019
informons nous



ADRESSES UTILES

- EHPAD des Prés Verts

2, rue Henri Mondor - 15250 Reilhac - 04 71 46 24 40

- Centre Social Intercommunal

2, Place des écoles - 15250 Naucelles - 04 71 47 24 10

- Communauté d'Agglomération

- Eau et assainissement - 04 71 46 48 50
- Assainissement non collectif - 04 71 46 86 31
- Eau/assainissement - 04 71 46 48 60
- Déchets et tri sélectif - 04 71 46 48 50

- Déchetterie des 4 Chemins

ZA des 4 Chemins - Naucelles - 04 71 43 05 76

- Déchetterie de l'Yser

Rue de l'Yser - Aurillac - 04 71 64 51 08

- Stabus

8 rue Denis Papin - Aurillac - 04 71 64 54 55

- Médiathèque du Bassin d'Aurillac

Rue du 139^e RI - Aurillac - 04 71 46 86 36

- Centre Aquatique

Rue du Dr Béraud - Aurillac - 04 71 48 26 80

- Office du tourisme

7 rue des Carmes - Aurillac - 04 71 48 46 58

- Point information Jeunesse

- Médiathèque - Aurillac : 04 71 46 86 20
 - Guichet d'Accueil Etudiants PACT Cantal
- 9 rue Aristide Briand - Aurillac - 04 71 48 88 06

- Aéroport Aurillac-Tronquières

Ligne aérienne 04 71 63 56 98
Tour de contrôle - 04 71 64 50 00

- Pôle Emploi Assedic

9 Av du Cdt Monraisse - Aurillac - 3949

- CAF

15 rue Pierre Marty - Aurillac - 08 10 25 15 10

- CPAM

15 rue Pierre Marty - Aurillac - 3646

- UDAF

Information des familles 9 rue de la gare
Aurillac - 04 71 43 43 43

- ACART

Ass. Cantalienne Aide à la Remise au Travail et repas à domicile
14 av des Prades - Aurillac - 04 71 48 22 69

- ADMR

Aide à Domicile en Milieu Rural
8, rue de la Gare - Aurillac - 04 71 48 66 40

- ASED (ADAVEMIC)

30 Avenue MILHAUD
15000 AURILLAC - 04 71 48 42 46

- Mission Locale

pour l'insertion Sociale
et Professionnelle des jeunes
17 place de la Paix - Aurillac - 04 71 45 60 35

- SSIAD

Service de Soins Infirmiers à Domicile
11, rue de la Coste - Aurillac - 04 71 64 16 07

- ONAC : Office National des Anciens Combattants

Aide aux anciens combattants et victimes de guerre
Rue de l'Olmet BP10726 - 15007 Aurillac Cedex
04 71 46 83 90 ou 06 64 45 77 64

- P.L.I.E

Plan Local d'insertion par l'économie
18 Place de la Paix - Aurillac 04 71 46 86 26

- Présence verte Télé-alarme

9 rue Jean de Bonnefon - Aurillac - 04 71 64 48 53

- MDPH (Maison départementale des personnes Handicapées)

3 rue Alexandre Pinard
15000 AURILLAC - 04 71 43 88 88

- CLIC

5 rue Eloy Chapsal - 15000 AURILLAC
04 71 62 88 95

- Epicerie sociale ABC

14 rue Meallet de Cours - Aurillac - 04 71 63 68 96

URGENCES :

- Pompiers 18
- Gendarmerie 17
- Samu 15

Assistante sociale : Madame FILQUIER Isabelle

Permanence sur rendez-vous au Conseil
Départemental
Lundi après-midi de 14 h à 16 h 30.
Vendredi après-midi de 14 h à 16 h 30.
Tél. 04 71 46 99 63

Le mot du Maire



A quelques jours des élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2020, cette 31^e édition du bulletin municipal n'a pas d'autres ambitions que de vous informer, sur notre commune, que ce soit au niveau des travaux, de la vie de notre école ainsi que l'activité de nos associations, en 2019.

C'est ainsi que la deuxième tranche de travaux de réhabilitation du groupe scolaire avec la rénovation énergétique, le désamiantage et la mise en accessibilité est terminée.

Ces travaux ne pouvant se réaliser uniquement pendant les vacances scolaires et nécessitant l'intervention de plusieurs entreprises, un planning strict mis en place a dû être rigoureusement respecté, ce qui a été le cas et je les en remercie de même que l'équipe enseignante, le personnel communal et les élèves pour leur compréhension.

Après la construction du restaurant scolaire ouvert en 2015, ces importants travaux contribuent à faire de notre Ecole un ensemble agréable à vivre où chacun peut travailler dans de bonnes conditions.

Après la construction de l'EHPAD, la résidence les prés verts, pour nos aînés en 2009, l'école Auguste Bancharel a pris un coup de jeune et nous en sommes fiers.

2019 a vu également la réalisation d'un deuxième columbarium et la réfection de deux allées au cimetière.

Les travaux de voirie prévus à l'automne sur Brousse et Reilhaguet ont dû être différés compte tenu des intempéries.

L'aménagement du chemin piétonnier entre Reilhac et Naucelles prévu en 2019 va être réalisé prochainement. En 2019, a eu lieu, à NAUCELLES, l'inauguration du bâtiment administratif du centre social intercommunal de la vallée de l'Authre (CSIVA) hébergé jusqu'à ce jour dans les locaux de la mairie de REILHAC. Ces nouveaux locaux répondent aux besoins du personnel et du public. En fin d'année, le PLUI a été adopté par la CABA. A partir de 2020, les autorisations d'urbanisme seront désormais délivrées conformément à ce document.

Je souhaite bien évidemment la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi REILHAC pour y vivre en leur rappelant les équipements structurants de la CABA à leur disposition, avec la Médiathèque (gratuit pour les habitants de la CABA), Centre Aquatique, Stades Jean-

Alric et Marie-José Pérec, Prisme, Aéroport, Epicentre, Plantelière, Boulodrome, Chaudron, Parapluie, Rocher de Carlat etc.

Merci aussi, bien évidemment à tous les services de l'Etat : Préfecture, perception, Gendarmerie, DDT, services fiscaux, cadastre, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture que nous sollicitons souvent et qui, malgré la baisse des effectifs, nous apportent leur soutien et leur concours.

A la lecture de ce bulletin et aux nombreuses photos qui l'illustrent, vous pouvez constater que la vie associative est riche et participe au rayonnement de notre cité.

Que les responsables d'associations soient remerciés pour leur travail remarquable. La présence d'associations, nombreuses et actives, est un élément déterminant dans la création de liens entre les individus, un moyen de lutter contre l'indifférence, la solitude et la délinquance.

Reilhac a la chance d'avoir un comité d'animation dynamique et performant qui organise des manifestations tout au long de l'année avec en exergue, la fête de la Saint Laurent, qui par ses animations et spectacles gratuits avec un feu d'artifice de grande qualité, rassemble pendant quatre jours plusieurs milliers de personnes. Tous mes remerciements et bienvenue aux nouveaux bénévoles.

Merci également aux élus, aux membres du CCAS, aux employés municipaux pour leur disponibilité et leur dévouement au service de la collectivité et de leur compétence afin de vous rendre le service que vous êtes en droit d'attendre de nous tous.

Je souhaite une belle et heureuse retraite à Claudine LAJARRIGE qui a fait valoir ses droits au 1^{er} janvier 2020 après 32 années de service au sein de l'école.

Je remercie l'auteur de ses photos et de la mise en page de ce bulletin, Simon BOULDOYRÉ ainsi que les membres de la commission communication.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous adresse mes sentiments respectueux et dévoués.

*Le Maire,
Jean Pierre PICARD.*

Vœux de la municipalité

La municipalité de Reilhac avait choisi le samedi 11 janvier pour la traditionnelle cérémonie des vœux pour cette nouvelle année 2020.

Jean Pierre PICARD, accompagné des membres du Centre Communal d'Action Sociale, s'est rendu à l'EHPAD des Prés Verts pour présenter ses vœux à l'ensemble des résidents ainsi qu'au personnel.

Accueilli par Madame BERTHET, directrice de l'établissement, Monsieur le Maire a souhaité une excellente année à tous et une bonne santé qui permet de « vieillir jeune » comme il aime à le souligner.

Il a rappelé le travail et l'implication du personnel pour rendre la vie des résidents la plus agréable possible.



C'est sur un air d'accordéon que chacun a pu déguster une part de galette et un verre de cidre.



Entouré de son équipe municipale et en présence de Bruno FAURE, Président du Conseil Départemental, et de Marie Hélène ROQUETTE, Conseillère Départementale, Jean Pierre PICARD a présenté ses vœux aux Reilhacoises et Reilhacois venus nombreux.

Monsieur le Maire, après avoir remercié les différents services de l'Etat, de la CABA, le personnel communal, les associations, les enseignants, le conseil municipal, a retracé les réalisations de l'année 2019.

En raison des échéances électorales à venir, Il n'a pas évoqué les projets pour cette nouvelle année 2020.

Tout le monde s'est retrouvé autour d'un buffet et du verre de l'amitié.



Le conseil municipal

Les Commissions municipales :

Travaux bâtiments - Voirie - Espaces verts - Equipement

Responsables : Maurice LABERTRANDIE, Francis VERNET, Jean-Claude LACOSTE, Isabelle MEYNIEL

Animation - Sport - Relations avec les Associations

Maurice LABERTRANDIE, Thierry FONTANILLE, Aurélie DABERTRAND, Isabelle MEYNIEL

Finances – Développement économique

Ginette APCHIN, Nathalie BROUSSE

Urbanisme - Environnement - Grands équipements - Cadre de vie

Christian VIDAL, Jean-Claude LACOSTE, Isabelle MEYNIEL, Nathalie BROUSSE

Affaires sociales - Centre Social - Culture

Ginette APCHIN, Jean-Claude LACOSTE, Isabelle MEYNIEL, Marie-Hélène SÉRONIE

Affaires scolaires - Activités périscolaires (dont TAP)

Christiane SOUBRIER, Marie-Hélène SÉRONIE, Aurélie DABERTRAND, Nathalie ANTOINE

Communication - Site Internet - Bulletin Municipal - Informatique - Réseaux

Simon BOULDOYRÉ, Marie-Hélène SÉRONIE, Aurélie DABERTRAND, Nathalie BROUSSE

Le Maire et les adjoints sont membres de droit de toutes les commissions.

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

Président : Jean-Pierre PICARD

Membres élus : Christiane SOUBRIER, Simon BOULDOYRÉ, Ginette APCHIN, Jean-Claude LACOSTE

Membres nommés : Marie-Jo LABERTRANDIE, Sylvie VERNET, Sylvie DEGOUL, Yvette BERGERON

Commission d'appel d'offres :

Titulaires : Maurice LABERTRANDIE, Christian VIDAL, Christiane SOUBRIER

Suppléants : Francis VERNET et Simon BOULDOYRÉ

Délégué à la défense : Francis VERNET

Délégué au Syndicat Intercommunal d'Electrification CASTY : Maurice LABERTRANDIE et Francis VERNET

Délégué au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre : Ginette APCHIN

Délégués à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac : Ginette APCHIN et Jean-Pierre PICARD

Conseil municipal

(modifications suite au décès de Bernard LAVEISSIERE survenu le 4 juillet 2017)

Maire	Jean-Pierre PICARD
1 ^{er} Adjoint	Maurice LABERTRANDIE
2 ^{ème} Adjointe	Ginette APCHIN
3 ^{ème} Adjoint	Christian VIDAL
4 ^{ème} Adjointe	Christiane SOUBRIER
Conseiller délégué	Francis VERNET
Conseiller délégué	Simon BOULDOYRÉ
Conseiller municipal	Jean-Claude LACOSTE
Conseiller municipal	Thierry FONTANILLE
Conseillère municipale	Nathalie ANTOINE
Conseillère municipale	Nathalie BROUSSE
Conseillère municipale	Isabelle MEYNIEL
Conseillère municipale	Marie-Hélène SÉRONIE
Conseillère municipale	Aurélie DABERTRAND

Assis, de gauche à droite :
Christiane SOUBRIER,
Maurice LABERTRANDIE, Jean-Pierre PICARD,
Ginette APCHIN, Christian VIDAL.

Debout, de gauche à droite :
Bernard LAVEISSIERE (décédé),
Nathalie ANTOINE, Nathalie BROUSSE,
Marie-Hélène SÉRONIE, Francis VERNET,
Thierry FONTANILLE, Simon BOULDOYRE,
Aurélie DABERTRAND, Isabelle MEYNIEL,
Jean-Claude LACOSTE



Administration de la commune

Secrétariat de Mairie :

04 71 63 00 63

Site internet : www.reilhac.fr

Adresse mail : mairie.reilhac@wanadoo.fr

Page facebook : [mairie reilhac](#)

Accueil du public :

du mardi au samedi, de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30.

Le mercredi et jeudi après-midi :
uniquement sur rendez-vous.

Fermé le samedi après-midi.

Permanence des élus (urbanisme,
travaux...) le mardi de 14 h à 16 h.



Personnel Communal titulaire :

Mairie : Chantal JUILLARD

Centre Technique Municipal : Laurent BEGUET et
Hervé ARGUEYROLLES

Cantine et garderie : Cathy SERIEYS

Garderie - Surveillance cantine - Entretien des
bâtiments : Claudine LAJARRIGE (qui va faire valoir
ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2020)
est remplacée par Jeanine AMBERT durant son
congé maladie.

Personnel contractuel :

Voirie : Philippe BOILEAU

Ecole - TAP :

Laetitia MALLET et Marie CROCHEPEYRE

Cantine - TAP : Soline BONAL

Mairie - TAP : Mélanie CORONA

Ecole : 04 71 63 00 50

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 - 15 h 30
Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30

TAP : lundi et mardi 15 h 30 - 17 h

APC : jeudi 15 h 30 - 16 h 30

Garderie : 07 85 22 75 99

Du lundi au vendredi de 7 h à 8 h 20 et de
16 h 30 (17 h les lundis et mardis) jusqu'à 19 h.

Le mercredi de 11 h 30 à 12 h 45.

1.50 € de l'heure (facturée à la demi-heure).

Facturation au mois.

Cantine : 04 71 47 93 27

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Tarif enfants : 2,70 € le repas, adultes : 7,00 €

Facturation au mois.



Personnel voirie - espaces verts



Personnel communal école - cantine - entretien - TAP

Administration de la commune

Recrutement parmi le personnel communal

Claudine LAJARRIGE ayant fait valoir ses droits à la retraite en date du 1^{er} janvier 2020 ; considérant le nombre d'élèves fréquentant ses services périscolaires, l'amplitude de journée de 7 h le matin à 19 h le soir pour la garderie, l'entretien des bâtiments communaux, le Maire et son conseil municipal ont pris la décision de recruter 2 personnes sur le grade de « Adjoint Technique 2^e classe ».

Les personnes ayant fait acte de candidature devaient être titulaires du BAFA ou diplôme équivalent.

Après une première sélection, 4 personnes ont été reçues pour un entretien d'embauche.

Les 2 candidates retenues sont **Marie ROQUIER** et **Jeanine AMBERT**. Toutes 2 sont résidentes sur la commune de REILHAC.

Marie ROQUIER, recrutée sur un poste de titulaire à 29/35^e, assurera les fonctions d'ATSEM et entretien du groupe scolaire. Elle est titulaire du BAFA et du CAP petite enfance.

Jeanine AMBERT, recrutée en CDD 3 ans renouvelable à 19/35^e, assurera la surveillance et l'encadrement des temps périscolaires ainsi que l'entretien des bâtiments communaux. Elle est titulaire du BAFA.

Leur prise de fonction sera effective au 1^{er} février 2020.

Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration parmi le personnel communal.



Repas de Noël à l'école



Le jeudi 19 décembre, les enfants de l'école se sont retrouvés à la cantine pour le traditionnel repas de Noël offert par la municipalité.

C'est dans une ambiance de fête et autour de tables joliment décorées par Cathy que les enfants ont pu déguster un excellent repas servi par le personnel de l'école.



Ce déjeuner gourmand s'est terminé en chanson et avec des friandises en attendant le père Noël et ses cadeaux à l'école.

Les enseignants, les intervenants, et le personnel de l'école ont, eux aussi, été invités à partager ce moment de convivialité.

Merci à Cathy et à tout le personnel pour cet agréable moment.



Administration de la commune



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

ZIMMERMAN Maëlya	20 décembre 2018	ZIMMERMAN Francois et SZYMANSKI Anne - 5 Rue des Alouettes
LEMASQUERIER Soren	6 janvier	LEMASQUERIER Yannick et SAILLARD Virginie - 4 Impasse du vieux Four
VERT Mila	2 février	VERT Damien et BALCELLS Anaïs - 1 Hameau des 4 Routes
GAMEL Tyméo	26 février	GAMEL Sylvain et DEBOEVRE Anne-Claire - 1 Rue du Pré Vert
COUSSÉGAL Logan	29 mars	COUSSÉGAL Gérard et LANCHÈS Laetitia - 4 Allée des Jonquilles
VITTORI Margot	10 mai	VITTORI Gaëtan et PIGANIOL Eva - 3 Rue Saint Laurent
DELPUECH Lila	30 mai	DELPUECH Nicolas et MOLHERAT Sonia - 2 Rue de La Fontaine
ORAIN Abel	28 juin	ORAIN Olivier et DEFIEFS Emilie - 10 Rue du bois des Violettes
MORTESSAGNE Léandre	12 août	MORTESSAGNE Charles et COURTIGEOL Erwan Anne - 18 Rue de Recoulet
GIBERT Maëlya	3 septembre	GIBERT Florian et VIALLE Mélinda - 9 Rue des Aubépines
DURANTET Hugo	14 septembre	DURANTET Anthony et JOUVENTE Magali - 4 Rue de Lestoubeyre
VIGNAL Célia	23 septembre	VIGNAL Pierre-Jean et LAFON Alexandra - 1 Allée des Fauvettes
MARCHE Clément Pierre	19 octobre	MARCHE Jean et VIERS Emilie - 9 Rue des Cîmes
SABATIER Gabriel	25 novembre	SABATIER Julien et CHASSANG Caroline - 14 rue des Violettes
GIBERT Aaron	1 décembre	GIBERT Lionel et SOLIGNAC Sandra - 1 rue des orchidées

MARIAGES

AUBANELL SEVILLA Sergi et MEYNIEL Camille	22 juin
FENKAR Khalid et REY Gaëlle	13 juillet
STAVEL Christian et ROCACHER Marguerite	10 août
DELMAS Eric et DAULHAC Patricia	5 octobre



DÉCÈS

RISPAL Marie Odile née DELORME	55 ans	12 février	14 Route de Capelle
ROLLAND Claude	82 ans	11 juillet	17 Avenue de la Liberté
CASSAN Didier	52 ans	26 septembre	3 Route de l'Authre
CLAVEYROLE Thomas	20 ans	12 octobre	1 Rue des Granges-Reilhaguet
STAVEL Joseph	86 ans	13 octobre	3 Rue de Las Plagnes
GUILBAULT Jeanne née GRENIER	82 ans	20 octobre	37 Avenue de la Liberté

DÉCÈS A LA MAISON DE RETRAITE "Résidence Les Prés Verts"

MONJOU Janine née GRAND	89 ans	7 février
ROUME René	87 ans	19 février
DALBIN Marguerite née LAVAURS	88 ans	6 mars
BARBET Roger	86 ans	15 mars
PEYROU Georges	76 ans	20 mars
PAPON Marie née SALAVERT	88 ans	21 avril
GUIBERT Marthe née RÉBUFFIE	93 ans	24 avril
LACROIX Maria née LEYBROS	93 ans	8 mai
OLIVA Nicolas	92 ans	11 mai
ROBERT Marie née BONNET	86 ans	19 mai
DELZANGLES Juliette née EQUILLE	81 ans	28 mai
GIACCHINO François	91 ans	3 juin
ROBERT Louis	91 ans	19 juin
MEYDIEU Louis	81 ans	23 juin
JONCOUX André	82 ans	26 août
LETELLIER Jacques	87 ans	31 août
HENRY Francine née LAPORTE	90 ans	10 octobre
QUINTON Suzanne née DURAND	92 ans	22 octobre
VIDAL Marie Jeanne née REYT	85 ans	27 octobre
POUX Pierre	84 ans	21 novembre
RAOUX Joseph	89 ans	1 ^{er} décembre



Administration de la commune

MEMENTO A L'USAGE DES ADMINISTRES



Les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Les documents à fournir sont :

- Pièce d'identité en cours de validité des 2 partenaires
- Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois des 2 partenaires
- Justificatif de domicile
- Déclaration de PACS*
- Convention de PACS*
- Attestation de non lien de parenté*
- Attestation de résidence principale commune* (si hébergement déclaration de l'hébergement).

* Ces documents peuvent être téléchargés sur internet ou fournis par la mairie.

Pour tout renseignement et enregistrement, merci de contacter la mairie au 04 71 63 00 63 pour fixer un rendez-vous.

CARTES D'IDENTITE : Celles délivrées après le 2 janvier 2004 sont prorogées de 5 ans automatiquement sur le territoire français. Elles sont refaites uniquement en cas de changement d'état civil, changement d'adresse, réservation de voyage ou de séjour à l'étranger, personne mineure au moment de la première demande.



DEPUIS LE 21 MARS 2017, les demandes de cartes d'identité et de passeports se font dans les 9 communes habilitées. Celles au plus près sont :

- mairie d'AURILLAC : sans rendez-vous. – horaires d'ouverture : lundi 9 h – 17 h – du mardi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h uniquement pour les remises de CNI. Renseignements au 04.71.45.46.31
- mairie d'ARPAJON SUR CERRE : Sur rendez-vous au 04.71.63.67.83

SORTIES DE TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017 :

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire ; les communes peuvent toutefois informer utilement les usagers et, le cas échéant, mettre le formulaire CERFA n° 15646*01 à la disposition des personnes qui ne disposeraient pas d'un accès internet ou d'une imprimante.

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE :



RECENSEMENT :

La commune de Reilhac recensée cette année...

Du 16 janvier au 15 février par deux agents recenseurs, Simone LEYBROS et Laurence TEDO, nommées agents recenseurs.

RECENSEMENT DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

LES OBJECTIFS
Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France, d'analyser la population, d'établir des statistiques utiles pour guider la politique de l'Etat et l'action des collectivités. Plus vous participez, plus les données seront précises et les décisions prises en conséquence.

LES PROCÉDURES
Un agent recenseur, nommé par votre maire, vous remettra des feuilles de census, que vous devez remplir en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qui seront envoyés à un bureau centralisateur.

LES CONTACTS
Le recensement est devenu un référentiel de données essentielles pour la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est confié à un prestataire agréé par la CNIL, qui garantit la confidentialité et la sécurité des données. Les données sont accessibles à tous les citoyens et sont utilisées pour améliorer les services publics.

LES LIENS UTILES
www.recensement2017.fr
www.insee.fr
www.cnil.fr

INSEE

Administration de la commune

SÉCURISATION PIÉTONS SECTEUR BROUSSE



Pour la sécurité des piétons du hameau de Lacane et de l'impasse de la camp, un busage de fossé et un éclairage à leds ont été réalisés permettant un accès sécurisé à l'arrêt de bus.

- La départementale D253 étant gérée par le Conseil Départemental, la décision a été prise, par ses services, de ne pas matérialiser au sol les passages piétons.

Vous connaissez une panne d'éclairage qui ne fonctionne plus, merci de le signaler en mairie.

PENSEZ À LA TRANQUILLITÉ DE VOS VOISINS

Proche, répétitive, transmise à tous les voisins

Une solution : les chiens anti-aboiements



Mais aussi : agressivité = **DANGER !!**

Changements temporaires sur le site de l'Yser



RESTRUCTURATION DU SITE DE L'YSER



La CABA a lancé la reconstruction du site de l'Yser, notamment de la déchèterie. A terme, l'accès ne sera en accès unique via une entrée et une sortie distinctes, ce qui facilitera la circulation. Des bornes sur le site tous les usages seront orientés par le gardien.

La reconstruction prévoit également l'extension du centre de pré-ri et la création d'un local (accueil des déchets diffus spécifiques (produits électrotoxiques, de bricolage, de jardinage) et des équipements électriques et électroniques (E3E)). Autres services existants : immobilier et le énergies.

Le temps des travaux, le dépôt des déchets va être modifié et une période de fermeture de l'équipement est nécessaire.

i à partir du 6 JANVIER

✓ Déchets acceptés



→ Arrêt de la déchèterie

FERMETURE POUR 6 SEMAINES (réouverture prévue le 14 avril)

Merci de votre compréhension.

Bonjour, Service de l'Environnement - CABA - 04 71 46 86 86

Administration de la commune

CITOYENNETE - CIVISME



Pour ma sécurité et celle des autres,
Je respecte la vitesse.



Ne jetez pas vos
ordures L.L.Z. à l'écart et
dans les points
verts de l'Yser.



Solutions proposées :

Les déchetteries de la CABA :

DECHETTERIE DES QUATRE
CHEMINS

ZA des quatre chemins 15250
NAUCELLES

DECHETTERIE DE L'YSER

Rue de l'Yser

15000 AURILLAC



STOP
AUX
INCIVILITES

Il est rappelé que
cartons et gros
emballages doivent
être apportés dans
les déchetteries et
non près des points
verts.



Activité Municipale

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

Le 9 avril, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur PICARD Jean-Pierre pour l'approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2018 et le vote des budgets primitifs 2019 en présence de Monsieur Yves GUILLAUME, receveur municipal, qui a présenté différents documents budgétaires et analyses financières.

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2018 s'élevait à 815 674,46 € contre un montant de dépenses de 589 931,97 €. Ce qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 212 900,06 €.

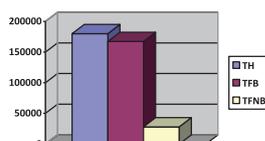
Considérant les recettes d'investissement versées et les travaux d'investissement restant à réaliser de l'année 2018 le besoin d'investissement pour équilibrer la section s'élève à 185 962,95 €.

L'excédent de fonctionnement à reprendre en 2019 s'élève donc à 39 779,54 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a approuvé les propositions de budgets faites par Monsieur le Maire Jean-Pierre PICARD et présentées par Monsieur GUILLAUME.

Après l'actualisation des bases d'imposition due en partie à la progression physique liée aux nouvelles constructions pavillonnaires et à l'augmentation du taux voté par la commune, les recettes des impôts locaux s'élèvent à 400 304 €.

Produits des 3 taxes pour la commune pour l'année 2019 :



TAXE d'HABITATION	197 050 €	49,23 %
TAXE FONCIER BATI	174 423 €	43,57 %
TAXE FONCIER NON BATI	28 831 €	7,20 %
TOTAL DES 3 TAXES	400 304 €	100 %

Évolution des taux des trois taxes communales :

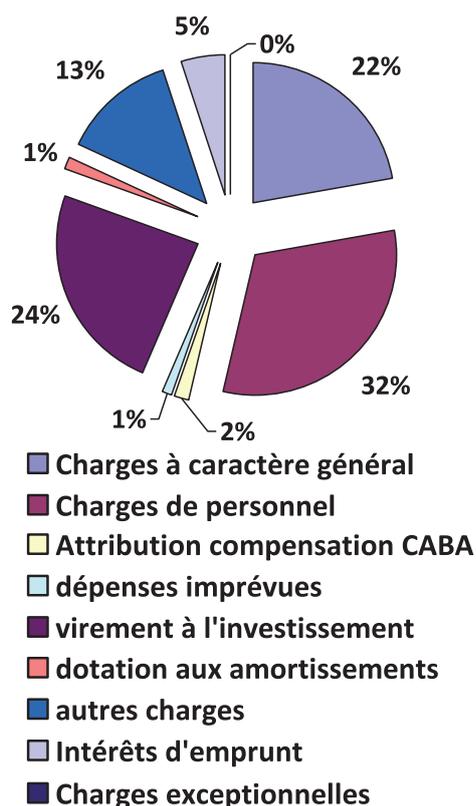
	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Taxe Habitation	15,77	16,01	16,25	16,48	16,73	16,90	17,24	17,41	17,58	17,76	17,94	18,12	18,30	18,48	18,66
Taxe Foncier Bâti	22,25	22,58	22,92	23,24	23,59	23,83	24,31	25,44	24,79	25,04	25,29	25,54	25,80	26,06	26,32
Taxe Foncier Non Bâti	83,19	84,44	85,71	86,91	88,21	89,09	90,87	91,78	92,69	93,62	94,56	95,51	96,47	97,43	98,44

Le montant du budget primitif 2019 s'établit ainsi à 1 693 842,04 € et se répartit comme suit :

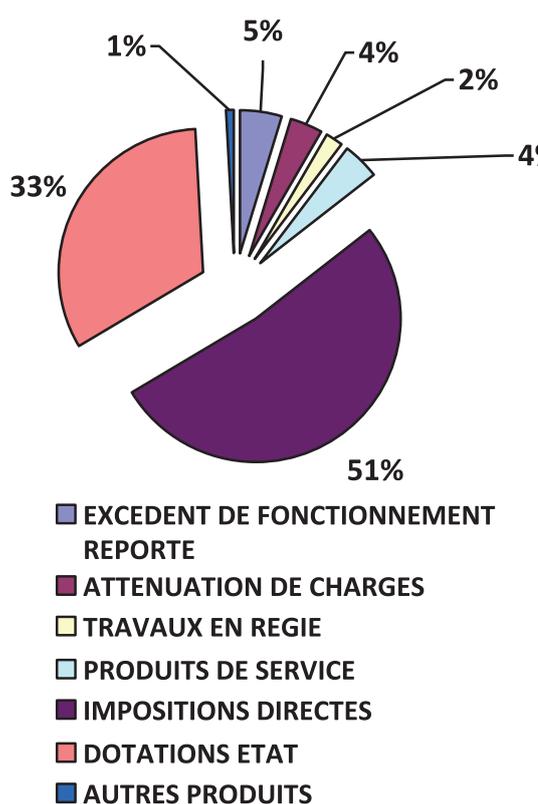
- Section de Fonctionnement : 839 558,54 €
- Section Investissement : 854 283,50 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses se décomposent comme suit :



Financées par les recettes ci-après :



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses s'élèvent à 854 283,50 €

* Travaux de bâtiments GROUPE SCOLAIRE : - Travaux restant à réaliser sur 2018 et désamiantage total du bâtiment avec réfection totale des salles du rez-de-chaussée - EGLISE : sécurisation électrification des cloches	281 143,00 € 2 300,00 €
* Cimetière : 2^e columbarium et réfection de deux allées	15 000,00 €
* Travaux de voirie - Secteur Reilhaguet - Lagarde - Le remblai - recoulet - Mission CIT : diagnostic de voirie communale - Aménagement accès terrain SEMETEYS à Brousse (Taxe Aménag.)	51 149,55 € 2 510,00 € 9 562,00 €
* Participation pour aménagement chemin piétonnier Reilhac-Naucelles	10 000,00 €
* Eclairage Public : programme de remplacement lampe à mercure (tranches 1 et 2) et sécurisation traverse à cantagrel pour accès abris bus hameau de Lacane et des quatre routes	23 600,00 €
* Acquisition de matériel : tondeuse autoportée	2 000,00 €
* Acquisition de terrain à Reilhaguet (terrain Pierangely 2 500 €+ Frais d'acte)	3 500,00 €
* Remplacement téléphonie mairie et divers matériel (bancs, poubelles, entourage arbres école, jeux pour enfants aire de jeux stade)	5 000,00 €
* Participation pour mobilier centre social à Naucelles (nouveaux locaux)	6 400,00 €
* Contrat de maintenance des logiciels de bureau dont licence (Mairie) - dématérialisation	3 200,00 €
* Opérations financières comprenant - Les remboursements du capital d'emprunt - Travaux en régie - Résultat reporté - Remboursement de caution	151 500,00 € 15 000,00 € 271 918,95 € 500,00 €

Ces dépenses sont financées par :

Subvention Etat (DETR)	66 503,00 €
Subvention du Conseil Départemental (FCS)	48 733,00 €
Taxe d'aménagement sectorielle Viabilisation terrain brousse	6 000,00 €
Subvention Région (Plan Ruralité)	30 000,00 €
CABA : FSIL/CAR	38 723,00 €
Excédent de fonctionnement Capitalisé	185 962,95 €
Ecritures d'amortissement	10 968,55 €
Virement de la Section de Fonctionnement	205 000,00 €
Fond de Compensation TVA	51 114,00 €
Cession de terrain	3 000,00 €
Taxe d'Aménagement	3 000,00 €
Caution	279,00 €
EMPRUNT A PREVOIR	205 000,00

BUDGET ANNEXE : Maison de retraite : sont inscrits, comme chaque année, depuis son ouverture en 2009, les échéances d'emprunts de la construction effectués par la commune qui sont remboursés par les Cités cantaliennes de l'Automne, gestionnaire de l'établissement sous la forme de loyer. Le vote du budget primitif s'élève à 402 794,38 € en fonctionnement et à 631 827,94 € en investissement.

BUDGET ANNEXE : C.C.A.S. Ce budget s'équilibre à la somme

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VOTE BP 2019

Association des Parents d'Elèves Subvention habituelle Activités extra scolaires Sorties piscines Classe de découverte	1 050,00 € 920,00 € 1 000,00 € 2 370,00 €
Coopérative scolaire (projet d'Ecole)	150,00 €
Association Lutte contre le Cancer	80,00 €
Comice Agricole	50,00 €
Bibliothèque Centrale de Prêt	80,00 €
Pupilles Ecole Publique	30,00 €
USVA (entente Reilhac - Jussac - Marmanhac)	1 100,00 €
Entente Vallée de l'Authre (G.V.A.)	300,00 €
Association Anciens d'Algérie	100,00 €
FAL	30,00 €
Association Jeunesse en plein air	30,00 €
Association de Pêche	20,00 €
Le Tilleul Reilhacois Subvention concours ADAPEI Ecole de pétanque	500,00 € 400,00 € 100,00 €
Association Départementale des Sourds et Malentendants Club Canin Cantalien sub. habituelle 160 € + 200 € pour 30 ans club	50,00 € 360,00 €
ACCA	250,00 €
ASSOCIATION ABC (épicerie sociale)	200,00 €
Association donateurs de sang	300,00 €
Comité des Fêtes - Subvention annuelle Participation feu d'artifice Location podium Course cycliste	1 200,00 € 2 000,00 € 250,00 € 250,00 €
Association de gym	500,00 €
Les Amis de Broussette	150,00 €
Association anciens combattants	100,00 €
HBC NRJ	200,00 €
Les Restaurants du Cœur	300,00 €
AMIGAU	100,00 €
Amicale des prés verts	200,00 €
Secours Populaire	300,00 €
Retraite Sportive de la Vallée de l'Authre	100,00 €
Vergers de la Vallée de l'Authre	100,00 €
PROVISION	780,00 €
TOTAL	16 000,00 €

de 7 902,19 €. Les principales dépenses sont la confection des colis de Noël, la fête des mères et le repas des Aînés. Une prévision est réalisée pour subventionner les voyages scolaires des élèves du secondaire pour lesquels le CCAS sera sollicité par la famille directement et qui étudiera avec bienveillance les dossiers. De même pour les demandes de secours exceptionnels sollicités auprès de la commission après instruction des dossiers par les services sociaux du département.

Activité Municipale

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Séance du 12 Mars 2019

OBJET : Point sur les travaux au groupe scolaire.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancement des travaux au groupe scolaire. La première phase de désamiantage a été faite pendant les vacances de février avec une modification par rapport au planning. Il a été décidé de procéder dans un premier temps au désamiantage du rez-de-chaussée haut. La deuxième phase concernera les salles du bas pendant les vacances d'été.

Lors de l'intervention de l'entreprise NSDP, il s'est avéré que deux classes ne pouvaient se faire comme il était prévu considérant que le désamiantage devait couvrir également le plafond deux salles situées au rez-de-chaussée bas.

Devant cette situation, il a été décidé de décaler le désamiantage du sol de ces deux classes en même temps que celles prévues l'été en y ajoutant le plafond des deux salles concernées.

Une nouvelle consultation des entreprises sera faite suite à l'actualisation de la deuxième phase de travaux qui tiendra compte des travaux supplémentaires engendrés par le désamiantage des plafonds.

Des financements complémentaires seront sollicités auprès de l'Etat pour la DETR et du Conseil Départemental pour le Fonds Cantal Solidaire.

Demande de subvention DETR 2019 et FCS 2019

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux complémentaires au groupe scolaire dont le montant estimatif s'élève à 77 133 €. H.T soit une dépense à prévoir TTC de 92 560 € peut faire l'objet d'une demande de financement au titre de la DETR.

Considérant la participation de l'Etat au titre de la DETR, Monsieur le Maire propose le financement suivant qui est adopté à l'unanimité :

DETR 2019 : 30 % soit	23 140 €
F.C.S. : 20 % soit	15 426 €
Autofinancement	38 566 €

OBJET : Fonds Cantal Solidaires : Appel à projet 2019-2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité confirme l'inscription d'un programme VOIRIE pour 2020 et SALLE DE MOTRICITE pour 2021 pour présentation de demande de subvention au titre du FCS.

OBJET : TRAVAUX DE SECURISATION DE LA TRAVERSE DE BROUSSE (hameau de Lacane et Impasse de Lacamp)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la demande de plusieurs familles des secteurs de Brousse au lieu-dit hameau de Lacane et Impasse de Lacamp, une réunion a été organisée avec les élus de Naucelles et Reilhac en présence de représentant du Conseil Départemental afin d'étudier la mise en sécurité des usagers de la traverse depuis ces deux hameaux jusqu'à l'arrêt de bus situé sur la RD 52.

Il a été convenu de procéder à l'extension de l'éclairage public et un busage des fossés avec une prise en charge par les deux communes pour les travaux de busage, les travaux d'éclairage public pour la commune de Reilhac et les frais d'entretien d'éclairage pour la commune de Naucelles.

L'étude pour l'éclairage public a été réalisée par le Syndicat Départemental d'Electrification Le montant des travaux s'élève à 13 627.57 € dont 50 % à charge de la commune de REILHAC. Le busage des fossés réalisé en régie par les employés municipaux de Naucelles et de Reilhac.

OBJET : Avis sur l'arrêt du projet du PLUi valant Programme Local de l'Habitat et du projet de règlement Local de Publicité Intercommunal.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Commu-

nautaire n°2015-158 en date du 14 décembre 2015, la CABA a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) sur l'ensemble de son territoire en définissant les objectifs à poursuivre ainsi que les modalités de la concertation publique.

Conformément aux modalités de collaboration fixées entre la CABA et ses communes membres, les communes ont participé à chaque phase de l'élaboration du projet de PLUi-H.

Après trois ans d'études, de collaboration avec les communes et de concertation avec les personnes publiques associées et avec le public, le Conseil Communautaire a arrêté le projet de PLUi-H lors de sa séance du 7 janvier 2019.

Il est proposé au conseil Municipal d'émettre donc un avis sur ce projet dont les orientations ont été présentées lors des différentes réunions des commissions d'urbanisme.

Après avoir repris les différentes phases ainsi que les observations recueillies dans le registre de concertation du public, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émis un avis favorable sur le projet du PLUi-H et sur le règlement Local de Publicité intercommunal.

OBJET : Travaux GROUPE SCOLAIRE : avenant n° 1 au lot n° 2 – Démolition Gros Œuvre.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de prévoir un avenant pour les travaux supplémentaires prévus au lot cité en objet.

En effet, en raison de la ventilation à prévoir dans les classes suite au passage du chauffage fuel ou gaz, il y a lieu de prévoir des modifications de percements dans les murs en pierre et la création d'une porte chaufferie suite au passage du bureau de contrôle.

Le montant de l'avenant s'élève à 6 130,96 € H.T. soit un total TTC de 7 357,15 €

Le Conseil Municipal, a ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la réalisation de ces travaux complémentaires.

Séance du 9 avril 2019

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le montant du produit attendu des impositions directes, avec un taux constant, est de 400 304 € pour 2019.

Il rappelle qu'en réunion des commissions réunies du 9 avril 2019 dernier, il avait été évoqué une augmentation des taux de 1 %, ce qui représente un produit attendu de 400 360 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve cette augmentation et fixe les taux comme suit :

T.H. : 18.66 %

T.F.B. : 26.32 %

T.F.N.B. : 98.40 %

Ces taux entrèrent en vigueur à compter de 2019.

OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019.

Après avoir procédé au vote des taux d'imposition, la proposition de budget primitif du budget principal s'élève à 829 507,54 € pour la section de fonctionnement et à 854 283,50 € pour la section d'investissement.

Au fil des réunions du Conseil Municipal

En ce qui concerne les budgets annexes :

- Pour le budget MAPAD, la proposition s'élève à 402 794,38 € pour la section de fonctionnement et à 631 827,94 € pour la section d'investissement
- Pour le budget LOTISSEMENT, la proposition s'élève à 317 211,49 € pour la section de fonctionnement et à 597 221,49 € pour la section d'investissement.

Budgets adoptés à l'unanimité.

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU PROGRAMME PLAN RURALITE BONUS.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au dépôt du dossier d'autorisation de travaux concernant l'accessibilité et la sécurité au groupe scolaire, des travaux complémentaires doivent être réalisés, à savoir des travaux de désamiantage et travaux qui en résultent, travaux d'accessibilité et de sécurité, mise en place du PPMS ... De plus, il est décidé de terminer le remplacement des fenêtres et double vitrage sur tout le bâtiment.

Le cout estimatif des travaux s'élève à 95 710 € H.T.

Considérant la commune éligible au programme RURALITE BONUS de la REGION, Monsieur le Maire propose de présenter ce dossier dont le financement serait :

- REGION (PLAN RURALITE BONUS) 50 %	47 855 €
- DETR 20 %	19 142 €
- FCS 10 %	9 751 €

Le Conseil Municipal, a ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- S'engage à inscrire ce programme au budget primitif 2019
- Accepte le plan de financement proposé
- Sollicite Monsieur le Président du Conseil Régional pour l'octroi d'une subvention aussi élevée que possible et charge Monsieur le Maire d'effectuer le dépôt du dossier.

OBJET : Délibération autorisation le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'aux termes de l'article 3, alinéas 1 et 2, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents contractuels, et ainsi conclure des contrats avec eux, pour faire face à des accroissements saisonniers ou temporaires d'activités.

La commune se trouve confrontée ponctuellement à des besoins de personnel à titre occasionnel (remplacement personnel titulaire ...) et Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, pour des besoins occasionnels, des agents contractuels pour exercer des fonctions de :

- Adjointes techniques
- Adjointes administratives

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

Séance du 3 juillet 2019

OBJET : POINT SUR LES TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE : avenants aux marchés.

La dernière phase de travaux débutera le lundi 8 Juillet 2019 avec le désamiantage des classes de maternelle et GS/CP par l'entreprise ADS dont la proposition a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres pour un montant de 38 900 € H.T. soit 46 680 € TTC.

Ensuite suivront les travaux complémentaires dont les propositions décrites ci-après ont été approuvées :

- Par avenant n° 2 pour Lot n° 7 – Chauffage Ventilation Plomberie – SAS VALET à AURILLAC : dépose des VMC double flux et vidange eau et purge circuit de chauffage pour un montant de 1 220 € H.T. soit 1 464 € TTC.
- Par avenant n° 1 pour Lot n° 8 – Electricité – JSE à NAUCELLES : Dépose et repose des luminaires dans salles de classe et rangement avec reprise des câblages pour un montant de 1 387,20 € H.T soit 1 664,64 € TTC.
- Par marché complémentaire pour lot n° 4 : Menuiseries extérieures intérieures bois – Entreprise CREA BOIS : Réfection du plancher des deux salles de classe pour un montant de 12 200 € H.T. soit 14 640 € TTC.

OBJET : PROPOSITION EXTENSION DU COLUMBARIUM.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que considérant le nombre de cases restantes au columbarium installé en 2011 au cimetière communal, il y aurait lieu de prévoir un deuxième columbarium de 10 cases.

Une proposition est faite selon le même procédé que le premier à savoir la fourniture et la pose d'un columbarium de 10 cases Granit Rose Porino, portes en Noir Afrique pour un montant de 5 627 € TTC par la Marbrerie AUSSET LAFAGE. Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la CABA.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

- la CABA n'ayant connu aucune intégration de commune ou procédure de fusion en application du droit commun ou des dispositions fixées par la loi NOTRe du 7 août 2015, la composition du Conseil Communautaire est restée inchangée pendant la mandature 2014/2020, notwithstanding les évolutions induites par la loi du 9 mars 2015 ;
- cependant, les nouvelles règles de composition des conseils communautaires fixées par l'article L.5211-6-1 du CGCT vont trouver à s'appliquer de plein droit lors des échéances électorales de mars 2020.

Ainsi, la composition du Conseil Communautaire de la CABA pourrait être fixée, soit selon les règles de droit commun, soit selon un accord local permettant de répartir au maximum 25 % de sièges supplémentaires par rapport à la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L.5211-6-1 III et des sièges de « droit » attribués conformément au IV du même article. Dans ce dernier cas, la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- les sièges doivent être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune ;
- chaque commune doit disposer d'au moins un siège ;
- aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle ;
- seules les communes ne disposant que d'un seul siège de titulaire ont droit à un siège de suppléant.

Pour ce qui concerne la composition du Conseil Communautaire de la CABA, la règle de droit commun qui s'appliquerait en l'absence de toute décision des Conseils Municipaux, ainsi que dans le cas où aucun accord local ne réunirait la majorité requise, aboutirait à un Conseil Communautaire composé de 60 membres où seules cinq communes seraient représentées par plus d'un délégué.

Activité Municipale

Au fil des réunions du Conseil Municipal

La détermination de cette représentation repose sur les enchaînements suivants :

- La CABA (53 535 habitants au 1^{er} janvier 2019) est classée dans la tranche des EPCI à fiscalité propre dont la population municipale est comprise entre 50 000 et 74 999 habitants. A ce titre, elle a de droit 40 sièges qui constituent donc la base minimale de référence.
- Ceux-ci étant répartis entre les communes à la plus forte moyenne en fonction de la population, cette règle aboutit à ce que 15 communes (celles inférieures à 1 000 habitants) ne bénéficieraient d'aucun siège. En conséquence, chacune d'elles se voit allouer un unique siège de droit (ce qui fige en contrepartie toute possibilité pour elles d'en obtenir davantage dans le cadre d'un accord local). La composition du Conseil Communautaire est ainsi portée à 55 (40 + 15).
- Le nombre de sièges supplémentaires alloués de droit aux 15 communes susdites représente plus de 30 % du nombre de sièges fixé par la base minimale ($15/40 = 37,5\%$). Dans ces conditions, une majoration automatique de 10 % est accordée, soit ici 5 sièges supplémentaires ($55 \times 10\% = 5,5$ arrondi à l'entier inférieur).
- De la sorte, le Conseil Communautaire de la CABA serait bien constitué sur la base de 60 sièges, dont pour REILHAC, 1 titulaire et 1 suppléant.
- Par dérogation à cette répartition dite « de droit commun », un accord local peut être mis en œuvre dans la limite d'une adjonction maximale de 25 % des sièges, tels que déterminés en application des dispositions (hors majoration) qui précèdent ($55 \times 1,25\% = 68,75$ arrondi à l'entier inférieur), soit 68 sièges.

L'accord local autoriserait donc de répartir au maximum 8 sièges supplémentaires. Il permet potentiellement de faire varier à la baisse le nombre de sièges des communes qui, dans le cadre de la distribution de droit commun, en ont obtenu plus d'un (cela sans que leur représentation ne puisse devenir nulle). Il n'autorise l'attribution d'un ou plusieurs postes supplémentaires qu'aux seules communes n'ayant pas bénéficié de l'attribution d'un unique siège de droit.

Le Maire indique au Conseil Municipal que le Bureau Communautaire, réuni en Conférence des Maires le 29 avril 2019, propose de conclure entre les Communes membres de la CABA un accord local, fixant à 68 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la CABA, permettant ainsi d'atteindre le seuil de représentation maximale autorisé.

Les propositions de répartition des sièges des membres titulaires et suppléants sont reprises dans le tableau ci-dessous, ce qui reviendrait pour REILHAC à 2 titulaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

OBJET : Recensement de la population 2020 : désignation de coordonnateurs communaux.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le prochain recensement de la population programmé tous les cinq ans, se déroulera l'an prochain soit du 16 janvier au 15 février 2020. Il y a lieu de désigner le coordonnateur communal et son suppléant s'il y a considérant que les agents recenseurs seront au nombre de deux défini par le nombre de foyers sur la commune.

Les coordonnateurs communaux seront chargés, à partir du mois de novembre jusqu'à la fin du recensement, de la mise en œuvre de l'enquête de recensement, préparation de la collecte et son suivi, encadrement quotidien des agents recenseurs. Une journée de formation sera dispensée par l'INSEE en Novembre.

Le conseil Municipal désigne Chantal JUILLARD, secrétaire de mairie, coordonnateur communal et Nathalie ANTOINE, Conseillère Municipal, coordonnateur communal suppléante.

OBJET : Mutualisation des animations dans le cadre des TAP. Poste de coordination du Centre Social de la Vallée de l'Authre 2019.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre a déposé le 26 Décembre 2018 une demande de subvention auprès du programme LEADER du Pays d'Aurillac pour l'opération suivante : « Mutualisation des animations dans le cadre des TAP. Poste de coordination du Centre Social de la Vallée de l'Authre 2019 ».

Afin de permettre au Centre Social de mobiliser les crédits LEADER, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 397,63 € pour cette opération. Cette participation est comprise dans la subvention globale qui sera attribuée au centre social pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

OBJET : Décision modificative n°1 : Actualisation de la subvention APE pour le financement des sorties piscine.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une subvention de 1 000 € avait été prévue pour le financement des transports pour les sorties piscines organisées pendant l'année scolaire 2018/2019.

A réception des factures avancées l'APE, le montant total s'élève à 1 289 €.

Il y a donc lieu de procéder à l'inscription de cette somme par virement de crédits à prendre sur la provision faite sur l'article Subvention au compte 6574.

OBJET : Projet d'aménagement du lotissement sur parcelle AD n°6.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'aménagement de la parcelle AD n°6 située secteur les Landes d'une superficie totale de 4 233 M² et appartenant à la commune.

L'aménagement réalisé par Madame SAUNAL CROS et CANTAL HABITAT comprend l'implantation de 2 x 2 pavillons jumelés en location et trois terrains avec accession à la propriété dont un reviendrait à la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la présentation du projet par CANTAL HABITAT lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

Séance du 3 octobre 2019

OBJET : PROGRAMME DE VOIRIE 2019 : attribution du marché des travaux.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des résultats de la consultation réalisée par le CIT (Cantal Ingénierie et Territoires) pour les travaux de voirie programmés en 2019 dont le montant estimatif pour la tranche ferme s'élevait à 45 675 € H.T. et la tranche conditionnelle à 34 560 € H.T.

Le CIT a examiné les offres et l'analyse présentée en commission d'appel d'offres et fait ressortir que l'entreprise EATP présente la réponse économiquement la plus avantageuse aux besoins recensés pour un montant de 44 389,55 € pour la tranche ferme et 40 466 € pour la tranche conditionnelle. Il est décidé de réaliser la tranche ferme.

OBJET : Point sur le nouveau lotissement LES LANDES (parcelle AD 6 et 165).

Monsieur le Maire présente de nouvelles esquisses réalisées par Cantal HABITAT pour le projet de lotissement des Landes. Ce nouveau lotissement, optimisant l'espace disponible, comprendrait 4 locatifs et 3 accessions à la propriété dont une qui reviendrait à la commune.

Au fil des réunions du Conseil Municipal

De plus, une bande de terrain pris sur la parcelle AD 165 intéresserait un des propriétaires riverains.

Considérant que celui-ci a entretenu ce terrain depuis de nombreuses années, Monsieur le Maire propose au conseil municipal cette cession de terrain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve l'esquisse du projet de lotissement qui devra faire l'objet d'un dépôt de permis d'aménager par CANTAL HABITAT
- accepte la cession de terrain pour l'euro symbolique, le bornage devant se faire en même temps que le projet de découpage pour le lotissement.

OBJET : Délibération relative à la protection sociale des agents – risque prévoyance.

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire des agents communaux

Vu les avis du Comité Technique en date du 14 mars 2019 et du 13 juin 2019,

Vu la délibération du Centre de Gestion du Cantal n° 2019-14 en date du 28/06/2019 Considérant la volonté de développer l'action sociale en faveur des agents de la collectivité en attribuant sa participation financière à tous ceux d'entre eux qui opteront pour leur adhésion à la convention susvisée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres décide

- 1 - d'adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance,
- 2 - d'attribuer une participation mensuelle aux agents titulaires, stagiaires, et non titulaires de droit public ou privé,
- 3 - que les bulletins d'adhésion des agents devront être établis à leur nom,
- 4 - de fixer cette participation à 50 % par agent
- 5 - que la participation ne pourra pas être cumulée avec une quelconque autre aide concernant ledit contrat et qu'elle ne pourra pas être supérieure au montant de la cotisation.

OBJET : Motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural et la fermeture des perceptions.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) entend réaménager en profondeur le traitement des opérations comptables des collectivités locales sur la base d'une distinction entre le traitement des données (mandat, titre...) et le conseil aux élus.

Le Département du Cantal ne conserverait plus que deux centres de comptabilités publiques de plein exercice (Aurillac et Saint-Flour).

La DGFIP affiche, dans le même temps, un objectif d'amélioration du service de proximité par un développement de « points de contact » (Maisons de Services Au Public (MSAP) notamment) alors que les structures locales ouvertes au public seront supprimées.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt pour les collectivités territoriales, notamment les plus petites, d'avoir le conseil et l'analyse du trésorier, comptable et responsable sur les finances de la collectivité.

Aussi, pour maintenir ce système qui a fait ses preuves et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **S'OPPOSE** à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural,
- **EXPRIME** son inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable,
- **REAFFIRME** l'importance d'une collaboration de proximité avec les

services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales,

- **DEMANDE** le maintien des trésoreries de proximité et les moyens pour exercer pleinement leurs compétences actuelles.

OBJET : Proposition de partenariat avec l'association pour la renaissance du Vieux Palais d'ESPALION.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la CABA a noué, depuis 2012, un partenariat avec l'Association du Vieux Palais d'ESPALION présidée par Monsieur Philippe MEYER.

Au-delà de ses objectifs de gestion du Vieux Palais, bâtiment restauré qui accueille désormais des résidences d'artistes, de chercheurs, d'écrivains et d'intellectuels et où sont organisées des manifestations artistiques, l'Association s'efforce de démocratiser la musique, à travers des concerts et des interprètes dont l'excellence a été consacrée sur les scènes internationales.

La proposition d'accueil d'un concert à l'église de Reilhac qui présente (en plus de l'intérêt du lieu) l'acoustique et la capacité d'accueil nécessaire à l'accueil du concert, le vendredi 10 janvier 2020, s'inscrit dans le cadre de l'accueil en résidence à Espalion, par l'association du Vieux Palais, de deux artistes de niveau international, un pianiste et une soprano, qui proposeront un programme autour des Nuits d'été d'Hector Berlioz ;

Ce que cela implique :

- que l'église puisse être mise à disposition toute la journée, pour l'installation technique et éventuellement l'organisation des rencontres artistiques avec différents publics (école, centre social, élèves du conservatoire, associations locales - une action pourrait aussi être envisagée à la Maison de retraite) ;
- les techniciens professionnels avec qui travaille l'association du Vieux Palais réalisent les installations

L'intérêt de l'action est de mobiliser les habitants de la commune, des environs et du Bassin d'Aurillac, et de travailler avec le bassin de vie local pour les rencontres pédagogiques et artistiques :

- action pédagogique avec l'école (rencontre avec le pianiste, la soprano, atelier avec un accordeur de piano...), à développer en fonction de ce qui est possible avec l'équipe pédagogique (de la commune, ou éventuellement des communes voisines) ;
- rencontres pour les enfants du Centre social, rencontres avec des associations/adultes en fin d'après-midi (et même éventuellement "buffet" entre une rencontre et le concert...).

Le Conseil Municipal, a oui l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable pour l'organisation d'un concert à REILHAC et charge Monsieur le Maire de solliciter l'autorisation diocésaine.

OBJET : Demande d'avis sur le projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. (PPGDLSID).

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la CABA fait partie des EPCI concernés par la réforme des attributions de logements sociaux. Dans ce cadre, elle est tenue d'élaborer un PPGDLSID.

Le projet de plan partenarial de la CABA avec les services de l'Etat (DCCSPP et DDT du Cantal), les deux bailleurs sociaux CANTAL HABITAT et POLYGONE – et le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) a reçu un avis favorable de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ce nouveau dispositif destiné à répondre aux besoins d'information des demandeurs de logement social, émet, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable sur le projet de PPGDLSID.

Séance du 27 novembre 2019

OBJET : avis sur la proposition de CANTAL HABITAT suite aux dispositions de la loi ELAN.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de CANTAL HABITAT concernant de nouvelles dispositions depuis la promulgation de la loi ELAN (loi portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique) n° 2018-1021 du 23 novembre 2018.

Dans le cadre de la convention d'utilité sociale que Cantal HABITAT doit signer avec l'Etat, la loi dispose qu'une section comprenant l'établissement d'un plan de vente doit figurer. Ce plan de vente arrêté par commune et par EPCI, une liste de logements sociaux qui sont ouverts à la vente et ce, prioritairement aux locataires les occupant depuis au moins deux ans. Ces logements, mis en location depuis au moins 10 ans, doivent répondre aux normes d'habitabilité et afficher une performance énergétique comprise entre les étiquettes A et E.

Avant d'inscrire les logements concernés, la loi ELAN prévoit que les communes concernées doivent, dans les deux mois qui suivent sa saisine, se prononcer sur ces propositions d'inscription à la vente.

Pour la commune de REILHAC, douze pavillons sont concernés

- 4 pavillons au 1 – 3 -5 et 7 rue du Bois des Violettes - prog 120
- 4 pavillons au 9 – 10 – 11 ET 12 rue du bois des violettes - prog 160
- 2 pavillons au 8 et 14 rue du bois des violettes – prog 206
- 2 pavillons au 16 et 18 rue du bois des violettes – prog 230

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant que ces logements permettent, en outre, un renouvellement des populations pouvant contribuer, entre autre, au maintien des services existants (école, ...)

- décide de conserver ces pavillons en logements sociaux locatifs
- émet donc un avis défavorable quant à l'inscription des douze logements concernés sur le plan de vente proposé.

OBJET : Actualisation de la délibération indemnitaire versée aux élus.

Sur demande de Monsieur le receveur municipal, le Conseil Municipal décide d'indexer les indemnités de fonction sur l'indice brut terminal et non sur un indice déterminé comme mentionné sur la délibération initiale.

OBJET : MISE À JOUR DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC.

Le 30 septembre 2019, par la délibération n° DEL_2019_147, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a approuvé une mise à jour de ses statuts, qui répond aux obligations qui lui sont faites par les dernières évolutions législatives lois NOTRE – ELAN ...

Il apparaît nécessaire de se conformer à ces nouvelles dispositions législatives et ainsi d'actualiser les statuts de la CABA.

Les dispositions législatives applicables aux Communautés d'Agglomération et codifiées à l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) listent, à compter du 1^{er} janvier 2020, les 10 compétences obligatoires suivantes (contre 7 auparavant) :

- 1) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
- 2) EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE
- 3) EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT
- 4) EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE LA VILLE

5) GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS, DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L.211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.

6) EN MATIÈRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

7) COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET ASSIMILÉS.

8) EAU.

9) ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L.2224-8 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

10) GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L.2226-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Au titre des derniers statuts de la Communauté d'Agglomération, la compétence « Eau » était intégrée au bloc des compétences optionnelles et la compétence « Assainissement des eaux usées » à celui des compétences facultatives.

En application des dispositions de la loi NOTRe, ces deux compétences feront partie, à compter du 1^{er} janvier 2020, des compétences obligatoires de notre intercommunalité.

La gestion des eaux pluviales urbaines correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines ; elle constitue un service public administratif.

A la suite de nombreux débats, la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes, a acté, pour les communautés d'agglomération, le fait qu'il s'agisse d'une compétence distincte de l'assainissement, également obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

En ce qui concerne les compétences optionnelles, l'article L.5216-5 II du CGCT dispose que la Communauté d'Agglomération doit en outre exercer en lieu et place des communes au moins 3 compétences sur les 7 qui sont listées.

- CRÉATION OU AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ; CRÉATION OU AMÉNAGEMENT ET GESTION DES PARCS DE STATIONNEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.

- EN MATIÈRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE : la lutte contre la pollution de l'air ; la lutte contre les nuisances sonores ; le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

- CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du CGCT, il est proposé de confirmer le transfert de 6 compétences facultatives, d'ores et déjà exercées par la CABA, telles que définies de manière détaillée dans les statuts préexistants, à savoir :

- 1) EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT
- 2) EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE
- 3) EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
- 4) EN MATIÈRE DE TOURISME

Au fil des réunions du Conseil Municipal

5) EN MATIÈRE D'ORIENTATION DES JEUNES ET D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6) AU TITRE DES SERVICES COMMUNS CRÉÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-4-2 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : l'instruction des autorisations du droit des sols ; le Système d'Information Géographique (S.I.G.) ; la DSI.

Le Conseil Municipal, a ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition concernant les modifications de statuts.

OBJET : CREATION D'EMPLOI d'un emploi en CDD.

Considérant la nécessité de créer un emploi pour assurer la surveillance et l'encadrement des temps périscolaires, en raison de 19 H par semaine à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal décide sur proposition de Monsieur le Maire et en application de l'article 3 – 3 Alinéa 5

- la création d'un emploi de ADJOINT TECHNIQUE 2^e CLASSE à temps non complet en raison de 19/35^e pour exercer les fonctions

de : surveillance et encadrement des temps périscolaires et entretien des locaux considérant le nombre d'élèves fréquentant ses services. Les candidats devront justifier du BAFA ou équivalent et d'une expérience professionnelle dans ce domaine.

OBJET : Approbation des rapports annuels sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement – Année 2018.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le rapport sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2018 élaborés par les services de la CABA, gestionnaire de ces services ont été reçus en mairie pour présentation au Conseil Municipal.

Après l'exposé des principales données de ces rapports par Christiane SOUBRIER et Simon BOULDOYRE, Monsieur le Maire précise que ceux-ci sont à la disposition du public et consultables en mairie.

Groupe Scolaire Auguste BANCHAREL

Des travaux de rénovation énergétique et mise en accessibilité...

Après la construction d'un restaurant scolaire qui a ouvert ses portes en 2015, le conseil municipal a concentré ses efforts sur le bien être des élèves et de l'équipe enseignante en programmant des travaux de rénovation au groupe scolaire qui réduiront également les frais de fonctionnement.

Ces travaux consistent à la création d'un WC PMR au 1^{er} étage sur le même niveau que les classes pour être aux normes avec la réglementation d'accessibilité et à la rénovation énergétique du bâtiment avec le remplacement de la chaudière, des portes et fenêtres avec pose de double vitrage.

Ces travaux nécessitant l'intervention de plusieurs entreprises, il a fallu procéder à un planning qui devait être respecté rigoureusement considérant la réalisation des travaux en périodes de congés scolaires uniquement.

Les travaux ont débuté aux vacances d'été 2018 par le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière GAZ, la pose de plafond coupe-feu dans le couloir de l'école, le futur bureau de direction et la salle de sieste avec le remplacement des fenêtres et portes bois.

Le désamiantage a été réalisé en deux phases, parties du haut sur deux salles de classes CM et CE et le couloir réalisés en avril 2019 et partie du rez-de-chaussée bas salle de garderie, ancien réfectoire sol et plafond et deux salles de classe du haut (maternelle et GS/CP) en aout 2019.

Entre les deux phases de désamiantage, les enseignants et les élèves des classes de Maternelle et GS/CP ont été installés au rez-de-chaussée dans la salle de garderie et ancien réfectoire. Les élèves de CE et CM utilisant les salles du haut disponibles. Un grand merci aux enseignantes ainsi qu'aux élèves pour leur compréhension et leur adaptation dans ces locaux certes un peu exigü mais pas improvisé puisque ces deux salles du bas étaient auparavant deux salles de classes réservées à la maternelle. Ce fonctionnement est resté en place jusqu'aux grandes vacances d'été afin de ne pas trop perturber le fonctionne-

ment des classes.

L'accueil en garderie était assuré dans l'ancienne cuisine improvisée à cet effet malgré un manque d'espace. Tout est rentré dans l'ordre lorsque les élèves et enseignants ont pu se réapproprier leur classe à la rentrée de septembre 2019.

La direction est désormais dans l'ancienne bibliothèque, locaux plus spacieux et plus adaptés au niveau confidentialité.

Les travaux de peinture de deux salles de classes, la faïence - peinture des nouveaux WC et l'aménagement des placards du nouveau bureau direction ont été réalisés en régie par les employés municipaux qui ont été très sollicités pendant la durée des travaux considérant les multiples déménagements et réaménagements des salles de classes.

Le revêtement de sol a été terminé aux vacances de toussaint 2019 à la grande satisfaction de tous. C'est ainsi que tout le monde a pu retrouver sa classe. La salle de garderie et ancien réfectoire, utilisés entre autre pour la motricité, ayant fait l'objet de la réfection du plafond, il a été décidé la pose de plaques phoniques très appréciées par les utilisateurs.

Au fur et à mesure de l'avancement du chantier, des travaux complémentaires et imprévus étaient gérés dans le but d'optimiser l'emprise des locaux et d'améliorer ainsi leurs utilisations en tenant compte de la configuration des lieux.

Ces travaux programmés en plusieurs étapes ont pu se réaliser dans de bonnes conditions grâce au soutien et à la compréhension de l'équipe enseignante, des élèves, du personnel communal des services techniques et du groupe scolaire.

Ces travaux, dont le montant s'élève à 283 000 € H.T. (honoraires compris), ont fait l'objet de divers financements : Etat – Département – Région à hauteur de 70 %.

Il ne reste plus qu'à souhaiter à nos élèves ainsi qu'à l'équipe enseignante et encadrante : BON TRAVAIL A TOUS.

Activité Municipale

Travaux

Travaux groupe scolaire



Renforcement des poutres salles de classe



Réfection plancher salles de classe



Plafond salle garderie

Remplacement porte garderie



Montage ossature plafond garderie

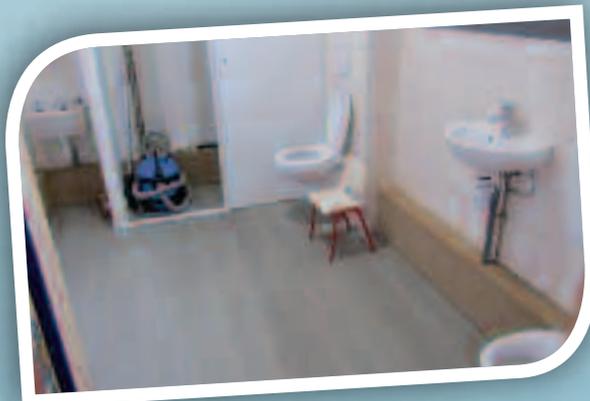


Coin toilettes classe maternelle

Installation de sanitaires



Sanitaires posés



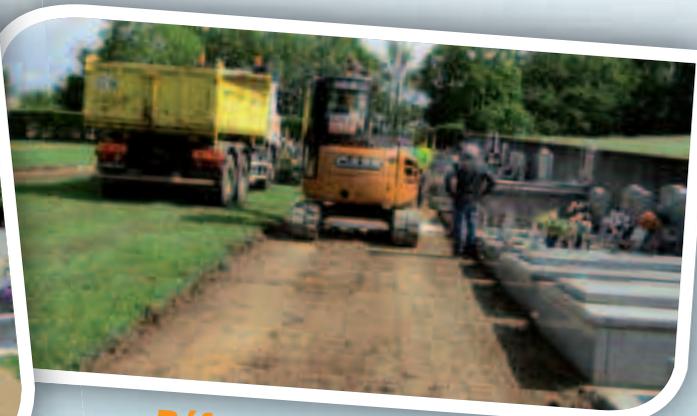
Activité Municipale

Travaux

Remplacement portail cours école



Une classe terminée



Réfection allées cimetière

Travaux en régie Recherche de drains au terrain de foot



Agrandissement du colombarium



La source coule à nouveau allée de Messac

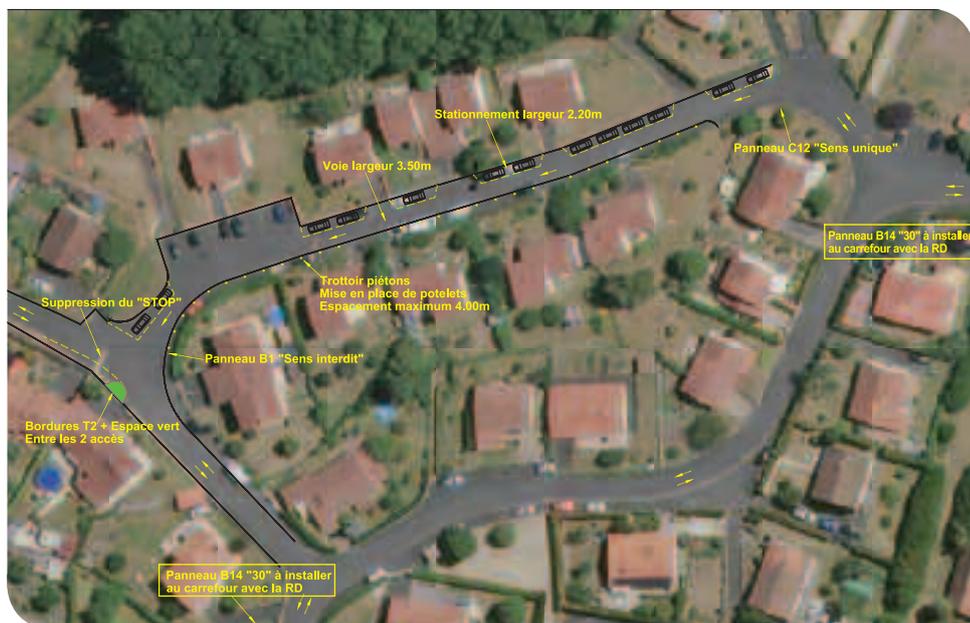


Pose de bancs et poubelles

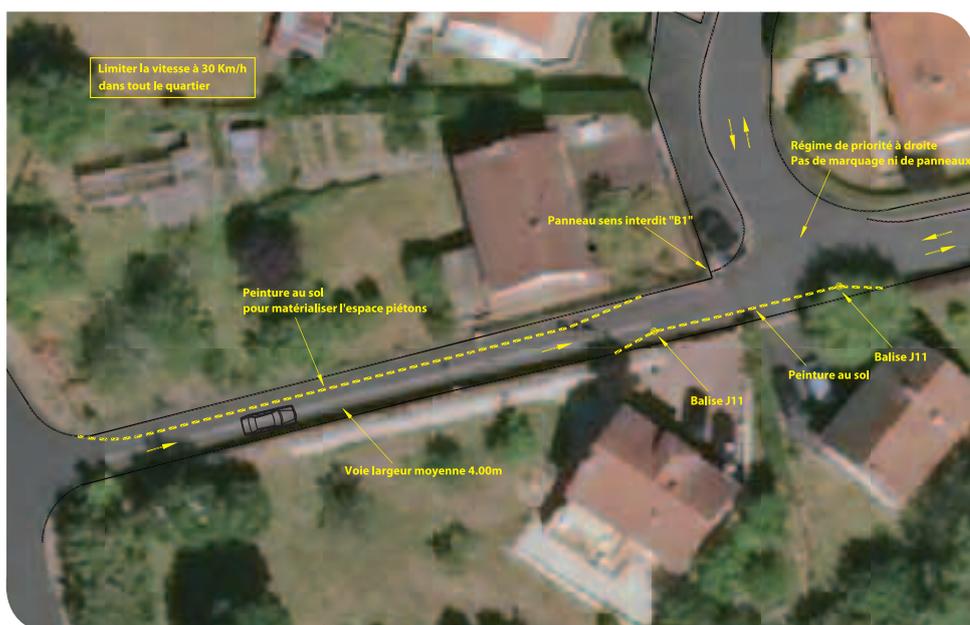


Plan de circulation secteur des violettes et des glycines

La municipalité travaille sur la mise en place d'un plan de circulation et de stationnement dans le lotissement des Violettes et le quartier des Glycines suite à une demande de la CABA et afin de faciliter l'accès aux services de secours.



Aménagements de sécurité au quartier des Violettes - Echelle 1/500



Aménagements de sécurité au quartier des Glycines - Echelle 1/250

Pour cela, elle s'est entourée des services du Conseil Départemental : le CIT (Conseil d'Ingénierie des Territoires).

Un bilan a été fait avec la proposition d'un premier projet (voir plan).

La décision définitive n'est pas encore validée.

Vous avez un projet d'urbanisme

Permanence des adjoints à l'urbanisme et aux travaux les mardis de 14 h à 15 h ou sur rendez-vous les autres jours.

Le dépôt des dossiers de demande d'urbanisme se fait à la mairie.

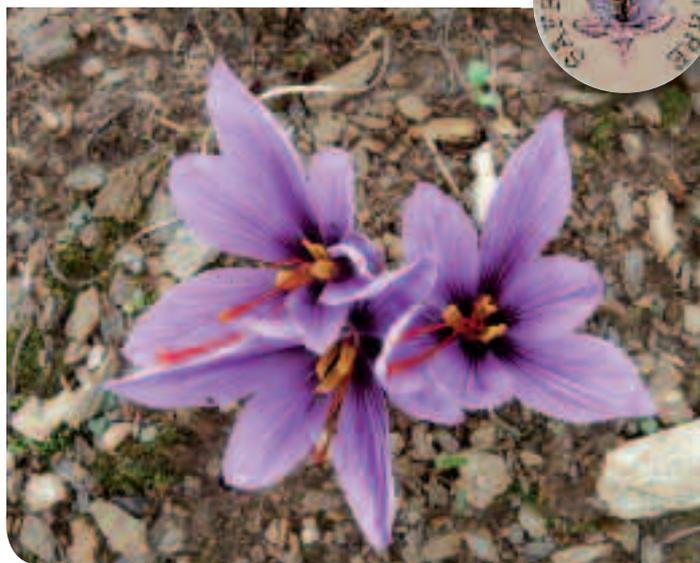
Vous souhaitez des renseignements pour la réalisation d'un projet d'urbanisme. Vous pouvez appeler la CABA – Service Urbanisme 04 71 45 60 14 – ou vous rendre aux Permanences 17 place de la Paix à AURILLAC : les mardis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Les jeudis de 8 h 30 à 12 h. Sur rdv les autres jours.

Votre projet se situe dans le périmètre de protection des Monuments Historiques, vous pouvez vous renseigner au préalable à ABF au 90, avenue de la République à AURILLAC – tél : 04 71 45 59 10.

Environnement

Le safran de l'Authre

Cultiver du safran à Brousse de REILHAC.
Ce projet, mûrement réfléchi, Lionel FONTANILLE y travaille depuis plusieurs années déjà.
Après s'être documenté et avoir visionné plusieurs reportages, le moment est venu de se lancer.



C'est sur une partie du terrain de sa propriété, choisie en fonction de son exposition et de sa légère déclivité pour favoriser l'écoulement de l'eau, que les premiers 500 bulbes de ce crocus à safran ont été plantés la première année en 2012. Puis d'autres suivront pour atteindre les 3000 bulbes au bout de 3 ans.

Cette plante se multiplie seule et rapidement sur une petite surface au point d'atteindre cette année les 20 à 30000 bulbes qui donneront autant de fleurs.

Contrairement aux crocus communs de nos jardins d'agrément qui fleurissent en mars, ce crocus Sativus fleur à safran a une floraison inversée et fleurit donc en octobre jusqu'à mis novembre, reste vert tout l'hiver, et entre en repos végétatif en mai.

Après des années de patience et de travail ; notamment de désherbage régulier qui se fait uniquement à la main semaine après semaine, de lutte contre le campagnol, prédateur vorace, le moment est venu de récolter ces jolies fleurs violettes si précieuses.

Le gros de la floraison s'étale sur 15 jours et chaque fleur est cueillie à la main.

Puis, toute la famille s'installe autour d'une table et, fleur par fleur, détache le pistil (composé de 3 stigmates) et le pose sur une feuille pour le faire sécher.

Cette étape est très importante, notamment la température et la durée de séchage (environ 2 mois). Mais, Lionel FONTANILLE, après plusieurs essais, a trouvé la bonne formule et maîtrise parfaitement cette étape primordiale.

Le prix d'un gramme de safran est de 30 €. Ce prix est amplement justifié vu le travail manuel que cela représente.

Monsieur FONTANILLE conditionne son « safran de l'Authre », produit à REILHAC, en petits pots de 0,3 g pour la vente aux

particuliers qui veulent agrémenter leurs recettes comme la paëlla, le risotto, la sauce d'un poisson avec de la crème fraîche, ou même une crème au chocolat...

Petit conseil culinaire :

- Le safran doit infuser (comme le thé) dans un liquide et le plus longtemps possible afin qu'il libère tous ses arômes.
- Compter 3 pistils par personne.

Lionel FONTANILLE est actuellement en phase de commercialisation aussi, particuliers ou restaurateurs, si vous êtes intéressés, **n'hésitez pas à le contacter au 06 73 21 66 30.**

En prévision d'une retraite active, une extension de la parcelle est prévue ainsi que d'autres projets...



Activité Municipale

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2020



Vendredi 10 janvier	Concert à l'Eglise	CAB/Commune
Samedi 11 janvier	Cérémonie des voeux	Commune
Dimanche 26 janvier	Concours de belote	GVA
Samedi 1 ^{er} février	Galette	GVA
Dimanche 23 février	Assemblée Générale	Le Tilleul Reilhacois
Dimanche 1 ^{er} mars	Repas	CCAS
Samedi 14 mars	Carnaval	Amicale des Parents d'Elèves
Dimanche 19 avril	Randonnée	Amicale des Prés Verts Verts
Vendredi 8 mai	Randonnée moto	AMIGAU
Dimanche 17 mai	Marché de pays	Comité des Fêtes
Dimanche 31 mai	Sortie moto	AMIGAU
Jeudi 18 juin	Assemblée générale	GYM
Samedi 27 juin	Fête de l'école	Amicale des Parents d'Elèves
Samedi 4 juillet	Concours de pétanque	Le Tilleul Reilhacois
31 juillet/1 ^{er} et 2 août	FETE PATRONALE	Comité des Fêtes
Samedi 29 et dimanche 30 août	Concours de ring	Club Canin Cantalien
Dimanche 30 août	Repas champêtre	Amis de Broussette

ET RENDEZ-VOUS POUR LES COURS :

LA GYM VOLONTAIRE

GYM Séniors le mardi de 10h30 à 11h30

Adultes le jeudi de 20h à 21h (en période scolaire uniquement)

CENTRE SOCIAL : ZUMBA le mercredi de 19h45 à 20h45

LA RETRAITE SPORTIVE DE LA VALLEE DE L'AUTHRE

DANSE le mercredi après midi de 14h à 16h

RESERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le règlement de l'utilisation de la Salle Polyvalente est à consulter en Mairie.

Une caution de 200.00 €uros est demandée pour toute location de la salle.

Une attestation d'assurance couvrant les dommages matériels résultant d'incendie, d'explosion, du fait de l'eau ou couvrant les dégradations subies par les biens meubles ou immeubles est également obligatoire. Celle-ci devra être fournie à chaque location par un particulier, et en début d'année pour les associations.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Grande salle	GRATUIT
Petite salle	GRATUIT
Grande salle + cuisine	GRATUIT
Petite salle +cuisine	GRATUIT
Grande salle + Petite salle + cuisine	GRATUIT
Arbre de Noël	GRATUIT
Exposition Vente	

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES ET PARTICULIERS DE LA COMMUNE

Grande salle	80 €
Petite salle	60 €
Grande salle + cuisine	120 €
Petite salle +cuisine	80 €
Grande salle + Petite salle + cuisine	180 €
Arbre de Noël	200 €
Exposition Vente	230 €



Concert

Deux grands artistes pour un concert en l'église de REILHAC

Organisé en collaboration avec la communauté d'agglomération et la mairie de REILHAC, l'Association pour la Renaissance du Vieux Palais a proposé, tout au long de la journée du vendredi 10 janvier 2020, une série de rencontres avec deux artistes internationaux actuellement en résidence au Vieux Palais d'ESPALION.

Ainsi, les enfants de l'école de REILHAC ont pu aborder Hagar SHARVIT mezzo-soprano et Daniel GERZENBERG pianiste et poser leurs questions auxquelles les 2 artistes ont répondu avec gentillesse et humilité.

Au cours de cette médiation musicale, sous forme de jeux, le duo a ainsi capté l'attention et sensibilisé les élèves à la transmission des émotions au travers de l'interprétation et de la musique et peut-être créer des vocations !

Auparavant, petits et grands, ont écouté l'accordeur de piano expliquer comment était conçu l'instrument et, grâce à des maquettes, les enfants ont pu toucher et comprendre son fonctionnement et la façon dont le son était diffusé. Son travail consiste à accorder les 88 touches du piano avant que l'artiste s'installe pour jouer ses partitions.

Puis, c'est au tour du luthier qui a expliqué les différentes étapes de la fabrication d'un violon avec notamment la table d'harmonie, réalisée en épicea, qui permet la diffusion du son.

Les enfants ont regagné l'école ravis de ces échanges avec les artistes et les professionnels.

A 16h, c'est à l'EHPAD des Prés Verts que les deux virtuoses avaient rendez-vous pour un mini-concert devant les résidents silencieux et admiratifs durant les interprétations au piano et les prouesses vocales de l'interprète.

Merci à Bernard WALTER qui a mis à disposition son piano droit sans lequel ce merveilleux moment n'aurait pu avoir lieu.



La journée continue par une répétition, à l'église de REILHAC, ouverte au public, en compagnie des élèves et professeurs du conservatoire d'AURILLAC.

Puis vint le moment tant attendu du concert, clou d'une journée marathon pour les artistes.

C'est dans une église comble que la chorale du centre social de la vallée de l'Authre a assuré la première partie de ce spectacle durant laquelle les choristes ont pu faire admirer leur travail et leur passion pour le chant. Bravo à eux.

Enfin, les deux virtuoses, Hagar SHARVIT, mezzo-soprano d'origine Israélienne et Daniel GERZENBERG, au piano d'origine Allemande, débutaient, sous les applaudissements nourris des spectateurs, leur interprétation des « Nuits d'Été » d'Hector BERLIOZ.

Une harmonie parfaite de ce duo, entre les notes du piano et la voix de la mezzo-soprano qui vous envahit d'émotions, a séduit un public amoureux de la musique de Hector BERLIOZ et des textes de Théophile GAUTIER.

Le talent musical de ces deux interprètes, lauréats du prestigieux concours international de LYON Belle Saison 2019, a été salué comme il se doit et les deux artistes ont quitté la scène sous les acclamations.

Merci à Magalie LACOSTE de l'Association Renaissance du Vieux Palais pour l'organisation et la coordination de cette journée, merci aux professionnels, et merci aux artistes pour leur talent et leur disponibilité.

Ecole Auguste Bancharel



Horaires :

Matin : 8 h 30 / 11 h 30

Après-midi : 13 h 15 / 15 h 30

L'école fonctionne sur quatre jours et demi : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Personnel enseignant :

Christelle Soulié - classe de PS/MS : 14 élèves

Carine Gomez/Delphine Garcia (les mardis) - classe de GS/CP : 15 élèves

Fabienne Teil/remplacée par Florian Rouquette : 20 élèves

Marianne Reallon/ remplacée par Karine Termentina : 17 élèves

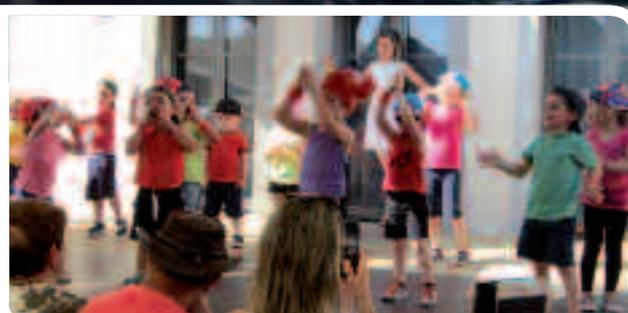
Personnel communal :

Laetitia Mallet : ATSEM

Marie Crochepeyre : ATSEM

Cathy Serieys et Soline BONAL assurent la cantine

Jeanine AMBERT assure la garderie et le service cantine



Pour l'année 2019/2020 l'école a un effectif de 66 élèves.

Une rentrée pour les TPS est effectuée au retour des vacances de Pâques.

Cette année l'école poursuit les actions engagées dans différents domaines : maîtrise de la langue, compétences mathématiques, vivre ensemble et entrer dans le numérique.

Des parcours artistiques et culturels et d'éducation à la santé ainsi que d'éducation civique et morale sont organisés.



Ecole Auguste Bancharel

De nombreuses activités ou rencontres sportives sont prévues : regroupement gymnastique, rugby, natation, danses traditionnelles.

Cette année Didier Huguet, conseiller pédagogique en occitan, intervient dans toutes les classes. Les élèves apprécient ces moments de « retour aux sources » autour de comptines, chants, danses et contes.



Les classes de MS,GS et CP décloisonnent sur les temps de musique et Arts Plastiques.



Des sorties avec des spectacles de qualité sont proposées aux enfants : La Plantelière, projet école et cinéma, spectacles JMF.



Ecole Auguste Bancharel

Classe de découverte à Lascaux - Montignac - 7 et 8 mars 2019



SILEX ET SAGAIES

Nous avons taillé des silex, avec des perceurs et il nous a expliqué comment faire un biface.

Nous sommes allés avec Alex.

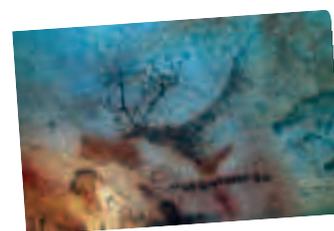
Il nous a fait faire des sagaies et il a fait de la colle pour coller le bout des sagaies.

Il a demandé de prendre des bûches, coller les plumes et nous avons pris des bouts de bois et des silex pour le construire.



Cette classe de découverte aura été l'occasion de découvrir un aspect de leur patrimoine via les traces observées (peintures rupestres, empreintes).

Les enfants ont eu l'occasion de « marcher sur les traces de leurs ancêtres » en pratiquant différents ateliers : peinture sur paroi, fouilles archéologiques...



Ecole Auguste Bancharel



Les échanges et la vie au centre ont donné lieu à de très bons moments conviviaux de partage entre enfants et également avec les adultes (intervenants, enseignants, accompagnateurs).

Nous remercions la mairie, l'APE et les parents qui ont permis la réalisation de cette sortie, qui restera assurément un très bon souvenir pour tous.



Les TAP à Reilhac



Ils sont encadrés par une équipe qualifiée :

- Coordinatrice des TAP : Marion ROQUES
- Référent des TAP à l'école : Yohann ALRIVIE
- Personnel communal : Marie CROCHEPEYRE, Laetitia MALLET, Mélanie CORONA, Soline BONAL
- Animateurs du centre social : Yohann ALRIVIE, Jeanine AMBERT
- Des intervenants extérieurs : Isabelle DELAVET, ateliers autour du conte, Sébastien MIJOULE, initiation à la batterie, Cécile CRESPIN initiation à l'occitan
- Des bénévoles en binômes avec les animateurs : Daniel BLANDIN et Simone LEYBROS

Les Temps d'Activités Périscolaires sont gratuits et non obligatoires. Par délégation des conseils municipaux, ils sont organisés par le centre social dans les communes de la vallée de l'Authre, afin de mutualiser les moyens.

Ils s'adressent aux enfants dès leur scolarisation jusqu'à leur sortie en primaire.

Ils ont pour but d'amener les enfants à découvrir des activités variées autour du "Mieux vivre ensemble" et de "l'accès à la culture". Les activités changent à chaque vacances et sont orientées autour de thèmes.

Les actualités pour l'année 2019/2020 :

Les TAP se déroulent les lundis et mardis de 15h30 à 17h00.

Ils ont débuté la semaine du 16 septembre 2019.



L'administratif

Afin que votre enfant puisse bénéficier des TAP, une inscription est nécessaire. Les bulletins d'inscriptions seront distribués dès la rentrée, et à retourner avant le 7 septembre.

CONTACT : Marion ROQUES
coordinationtap.csiva@orange.fr 04.71.47.24.10





 **EIFFAGE**
ÉNERGIE

Infrastructures

Réseaux électriques HT / BT

Eclairage public – Travaux neufs et maintenance

Réseaux humides

Réseau fibre optique

Agence de Mauriac

Tél. + 33 (0)4 71 68 04 11


STAP'15

TRAVAUX PUBLICS
CANALISATIONS
LOCATION
TRANSPORT

Z.A
Les Quatre-Chemins
15250 Naucelles
Tél. 04 71 43 25 26
Fax. 04 71 43 25 43
Port : 06 07 46 33 87

La CABA au service des habitants de Reilhac

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac gère les dossiers structurants et les grands services publics du quotidien. Voici un panorama des principales actions réalisées sur votre commune, en 2019.

Eau

- 509 abonnés, pour 50 176 m³ consommés
- 15 interventions chez les particuliers (réparations avant compteur, renouvellements de compteurs équipés d'un module radio pour la relève à distance)

Assainissement

- 383 abonnés au réseau collectif
- 92 foyers équipés d'un système d'assainissement non collectif (ANC)
- 2 dossiers instruits pour des systèmes d'ANC (1 réhabilitation, 1 contrôle dans le cadre d'une vente)

Etudes / Travaux d'eau et d'assainissement

- Lasplagne - réhabilitation de 2 branchements d'eau potable (20 000 € HT)

Chaque abonné est responsable de son compteur d'eau, de son réseau privé et du contrôle de sa consommation. Infos, conseils : régie de l'eau, 04 71 46 86 38 / SPANC, 04 71 46 87 38 / urgence, 04 71 46 48 60.

Environnement

- 5 Points d'Apport Volontaire (emballages, journaux/magazines, verre) à la salle polyvalente, aux ponts de Récoulet et de Brousse et aux lieux-dits de Lasplagne et Lagarde
- 55 participants à l'opération « compostage individuel » (mise à disposition de composteurs en bois, accompagnement dans la démarche)
- accès aux déchetteries de l'Yser (Aurillac) et des Quatre-Chemins (Naucelles) gratuit pour les particuliers

Une question sur le tri ? Consultez le site www.caba.fr ou la régllette du tri réalisée par la CABA.

Service Environnement : 04 71 46 86 30.



Transports

- liaison Reilhac - Aurillac par la ligne A (régulière ou en Transport A la Demande)
- 30 abonnés annuels au réseau de bus domiciliés sur la commune

Stabus, 3 av. Gambetta à Aurillac, 04 71 48 53 00, www.stabus.fr

En 2020, suivez votre bus en temps réel et achetez votre titre de transport (hors gamme solidaire) sur l'application MyBus.

Urbanisme & Habitat

- 30 autorisations d'urbanisme instruites par le service ADS (15 déclarations préalables, 3 permis de construire, 11 certificats d'urbanisme opérationnels, 1 permis d'aménager)
- 3 dossiers financés (2 802 €) dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH – rens. SOLIHA Cantal, 04 71 48 32 00)
- L'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) et le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), lancée par la CABA du 11 juin au 12 juillet, a permis de recueillir 237 contributions écrites.

Consultez-les sur enquetepublique.caba.fr

Service Urbanisme : 17 place de la Paix, 15000 Aurillac - 04 71 45 60 14 - plui@caba.fr - permanences mardi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, jeudi de 8 h 30 à 12 h, sur rdv les autres jours. Documents d'urbanisme consultables sur www.caba.fr

Grands équipements

Médiathèque (gratuit pour les habitants de la CABA), Centre Aquatique, Stades Jean-Alric et Marie-José Pérec, Prisme, Aéroport, Epicentre, Plantelière, Boulodrome, Chaudron, Parapluie, Rocher de Carlat... : retrouvez toute l'actu des grands équipements de la CABA sur le site www.caba.fr.

Tourisme

- 1 meublé de tourisme recensé par l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac au regard de la taxe de séjour.

Contact CABA

Accueil : 3 place des Carmes, 04 71 46 86 30

Urgence Eau/Assainissement (hors heures de bureau) : 04 71 46 48 60

Site web : www.caba.fr

Page facebook : www.facebook.com/caba.officiel



Plan Climat Air Energie Territorial Engagés pour la transition écologique

Le Bassin d'Aurillac, le Carladès et la Châtaigneraie s'engagent pour la transition écologique en élaborant leur Plan Climat Air Energie territorial. Tout le monde est invité à y participer !

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac s'est engagée dans une démarche de Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle de l'arrondissement d'Aurillac au travers d'une mobilisation conjointe avec les Communautés de communes Cère et Goul en Carladès et de la Chataigneraie Cantalienne dans la continuité des coopérations qu'elles développent. Porté par le Syndicat mixte du SCoT, le Plan Climat a pour objectif de répondre aux obligations réglementaires mais surtout conduire un projet volontariste pour agir face au réchauffement... et anticiper les effets du changement climatique.

L'actualité nous donne de plus en plus d'exemples du dérèglement climatique, de ses effets et de ses risques, que ce soit au niveau mondial, national ou local. Le but de la démarche Plan Climat est d'élaborer et de mettre en œuvre sur 6 ans un plan d'actions concrètes pour faire face à cette urgence. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance énergétique, limiter la vulnérabilité climatique : répondre à ces enjeux permettra aussi de créer de l'emploi, de l'activité et d'encourager l'innovation !

Des enjeux pour notre territoire

Sur le Bassin d'Aurillac, le Carladès et la Châtaigneraie, le diagnostic réalisé à l'automne par le bureau d'études « B&L évolution » a mis en évidence des enjeux spécifiques : la dépendance aux énergies fossiles ; le poids des secteurs du logement et du transport dans la consommation d'énergie ; la part du secteur agricole dans les émissions de gaz à effet de serre en lien avec l'importance de l'élevage. Cependant, notre territoire compte aussi des atouts : la qualité de l'air, l'absorption du carbone par les zones naturelles, ou encore la synergie possible entre ruralité et pôle urbain pour la production locale d'énergies renouvelables ou l'organisation de circuits courts...

Participez !

Habitat, urbanisme, transports, alimentation, activités économiques... : on peut agir sur bien des champs de notre vie quotidienne. Le Plan Climat est une démarche transversale, et participative ! Car plus nous serons nombreux à agir, plus ce sera efficace. Tous les acteurs du territoire sont appelés à contribuer : habitants, associations, entre-

prises, agriculteurs, collectivités, services de l'Etat... Différents temps de concertation ont été organisés, notamment pour le grand public : des rencontres citoyennes (octobre) puis des ateliers (novembre) ont permis de découvrir la démarche puis de partager le diagnostic et les avis.



Ces échanges et contributions ont alimenté la réflexion des élus pour définir, en décembre, les grandes priorités de la stratégie territoriale. Ce travail va se poursuivre en 2020 par la construction du plan d'actions, que chaque collectivité déclinerait ensuite sur son territoire. Vous souhaitez y prendre part ? N'hésitez pas à vous inscrire au Club Climat pour participer à ses ateliers. Vous pouvez également vous informer et contribuer sur le forum en ligne accessible à partir du site du SCoT.

www.scotbacc.fr / www.caba.fr

EHPAD les Prés Verts



Sarah



L'EHPAD les Prés Verts, l'un des douze établissements gérés par l'Association les Cités Cantaliennes de l'Automne, accueille 68 résidents. Situé au cœur du village de Reilhac, l'établissement offre un cadre de vie agréable et sécurisé à nos résidents.

ARRIVEE DE SARAH, psychologue, au sein de notre équipe

Le rôle du psychologue en EHPAD est d'évaluer auprès des résidents s'ils peuvent présenter des troubles de l'humeur (dépression, anxiété). Il va ensuite essayer d'apporter des préconisations et encourager à des actions ciblées afin de diminuer le trouble en question. Le psychologue évalue également les difficultés et les ressources cognitives des résidents (langage, mémoire, orientation) afin de mieux adapter nos prises en charge. Il intervient régulièrement auprès de l'équipe soignante en apportant son avis concernant différentes problématiques. Il peut proposer du soutien et une écoute auprès des résidents et leurs familles pour diverses raisons (deuil, demande d'écoute et de conseils par rapport à des démences, accompagnement de fin de vie, besoin d'écoute empathique et d'être rassuré). Il accompagne les soignants, résidents et familles dans une démarche de réflexion personnalisée, le but étant de considérer le résident comme une personne à part entière dans un cadre institutionnel.

MISE A L'HONNEUR DE NOS SALARIÉS :

Début 2019, deux salariés de la résidence ont reçu la médaille du travail récompensant 20 ans de service au sein de l'Association.

Lors de la cérémonie des vœux ; M. COURAULT, Président de l'Association les Cités Cantaliennes de l'Au-

tomne accompagné de M. DELAUNAY, Directeur Général et de Mme BERTHET, directrice de la Résidence, a remis la médaille du Travail à Mme LAPIE Ghislaine et M. DELPIC Jean-Louis. Ce fut un moment fort agréable qui nous a permis d'évoquer avec le sourire des anecdotes et des souvenirs avant de partager le verre de l'amitié tous ensemble.



INSTALLATION DES RAILS PLAFONNIERS :

Depuis le mois d'août, nos traditionnels « lève-malade » sont remplacés par des lève-personnes sur rail plafonnier.

Ce nouveau dispositif est simple d'utilisation et permet à un soignant d'exécuter seul le transfert des résidents à l'aide d'un harnais confortable relié à un moteur qui permet une mobilité sans effort, et sans risque.



Nous avons équipé de rails la moitié de nos chambres, afin de permettre à nos résidents de bénéficier d'un équipement plus adapté et sécurisé, pour leur transfert, tout en diminuant le risque, pour le personnel, de se blesser lors de la manipulation.



LES GRANDES ANIMATIONS 2019 :

La venue des élèves du Lycée Raymond Cortat

L'équipe de cuisine du Lycée Raymond Cortat encadrée par Alexis GUYOT, est venue le 27 Avril élaborer un menu à thème « l'Espagne ». La cuisine de l'EHPAD a été prise d'assaut par une quinzaine d'élèves qui se

sont afférés à nous concocter une paëlla. Comme au restaurant, les résidents ont apprécié de se faire servir par les élèves en tenue hôtelière.



Les animations de « La quenouille verte »

Cette année une fois par mois Mme DALLON Michelle de l'Association « La quenouille verte », est intervenue pour animer un atelier sensoriel et créatif.

A l'occasion du 25 Novembre, pour la Ste Catherine, ils ont fabriqué les chapeaux pour « coiffer Catherine ».

La résidence des Prés Verts se sent particulièrement intégrée dans la vie de la cité.





Suite à une avarie, une montgolfière se pose en urgence le 22/02/2019



Thé dansa



Finale tournoi futsal du GVA

Ca s'est à Reilhac

Le marché de printemps



Rando des Prés Verts



Rencontre pétanque avec ESAT



Jeux pour enfants à la Fête



At AGV



L'Authre sort de son lit.

passé en 2019!



Fête de l'école



Vélos fleuris



Arrivée du Père Noël



Fête Patronale



La crèche du comité

Centre Communal d'Action Sociale



Président : Jean-Pierre PICARD, Maire.
Membres élus : Ginette APCHIN - Christiane SOUBRIER
Simon BOULDOYRÉ - Jean-Claude LACOSTE
Membres nommés par arrêté municipal : Marie-Jo
LABERTRANDIE - Sylvie VERNET - Sylvie DEGOUL
et Yvette BERGERON.

Son rôle est :

- D'apporter son soutien aux personnes pouvant vivre un moment difficile
- De participer à des aides ponctuelles aux enfants dans leur scolarité, dans les voyages scolaires pour aider des familles disposant d'un faible quotient familial.
- De créer un lien avec les personnes âgées de la commune pour rompre un peu leur solitude en leur apportant à certains moments de l'année un peu de convivialité.

Le budget du CCAS est un budget annexe qui a pour principale recette, le versement d'une subvention du budget communal. Il intervient au niveau des aides financières après instruction des dossiers par l'assistante sociale : Madame FILIQUIER Isabelle. 04 71 46 99 63.

Adhésion de la commune :

A l'Épicerie Sociale (A.B.C) :

La commune adhère à l'ÉPICERIE SOCIALE qui est une association loi 1901 créée en 1999 par le CCAS d'Aurillac, la Banque Alimentaire, le Secours Catholique, le Secours Populaire et la Société Saint-Vincent de Paul.

ÉPICERIE SOCIALE

ABC (Accueil Boutique Conseil)

14, rue Méallet de Cours - Aurillac – Tél. 04 71 63 68 96

Au Secours Populaire :

La commune adhère également à l'association SECOURS POPULAIRE.

En France, le Secours populaire français intervient dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, de l'accès et du maintien dans le logement, de l'accès aux soins, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'accès à la culture et plus généralement de l'accès aux droits pour tous.

SECOURS POPULAIRE : 14, rue Meallet de Cours
Aurillac - Tél. 04 71 43 67 63



Aux Restos du Cœur :

DISTRIBUTION ALIMENTAIRE, AIDE À LA PERSONNE
ACCÈS À LA JUSTICE, DÉPARTS EN VACANCES, MICRO-CREDIT...

Les Mardis, tous les 15 jours,
à JUSSAC de 14h à 15h
Salle des Activités, Allée des Pavillons
N° Appel d'Urgence : 07 67 50 68 14
les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 8h30 à 11h30

Au CLIC :

(Centre Local d'Information et de Coordination).

Les objectifs : améliorer l'information pour les personnes âgées, les retraités et leur entourage concernant le maintien à domicile, de promouvoir et de coordonner les aides et services qui peuvent contribuer à améliorer leurs conditions de vie.

Le CLIC met en relation l'ensemble des intervenants pour le maintien à domicile. Cette coordination permet de faciliter la résolution des situations complexes et/ou urgentes grâce à des interventions de proximité.

Pour tout renseignement : S'adresser au :

CCAS d'Aurillac

5, rue Eloy Chapsal - 04 71 62 88 95

ou par mail ccas-clic@mairie-aurillac.fr

Projet de création d'un club des aînés de la vallée de l'Authre :

Un projet de création d'un club des aînés de la vallée de l'Authre est actuellement en discussion. Ce club regrouperait les communes de JUSSAC, REILHAC et NAUCELLES.

Une première réunion a eu lieu, début décembre, en présence d'élus de REILHAC et NAUCELLES et de Madame Christiane CHABAUD Présidente du « club de la Fontaine » de JUSSAC.

« Rompre l'isolement et créer un lien social » est l'objectif recherché par la municipalité de REILHAC après la dissolution du club des aînés de NAUCELLES REILHAC.

Des informations vous seront communiquées en fonction de l'avancement du projet. Vous pouvez d'ores et déjà, **si vous êtes intéressés, contacter Madame Christiane CHABAUD au 06 08 09 93 88 ou le secrétariat de mairie au 04 71 63 00 63.**

Centre Communal d'Action Sociale

Les moments forts de l'année :

La fête des Mères :

La traditionnelle rose a été distribuée à toutes les mamans de la commune par les membres du CCAS, le 26 mai.



Comme le veut la tradition maintenant, le repas des aînés s'est déroulé le 3 mars. Cette journée conviviale réunit chaque année les personnes âgées de plus de 65 ans et inscrites sur la liste électorale de la commune. Cette journée organisée à l'initiative du CCAS, sous l'égide de Monsieur le Maire permet aux personnes âgées de se retrouver pour passer un bon moment, après un repas confectionné par l'équipe du CCAS et un pas de danse orchestré par nos deux musiciens reilhacois. Merci à eux, à toute l'équipe du CCAS et à Monsieur le Maire.



ACTIONS EN DIRECTION DES AÎNÉS

Repas des Aînés :



Les Colis de Noël :



Le 21 décembre, toujours à pied d'œuvre, l'équipe du CCAS a arpenté les rues et hameaux de la commune pour rendre visite à nos aînés en leur offrant un colis de friandises ou une boîte de chocolats pour les personnes en établissement.

Ce colis est distribué aux personnes de plus de 70 ans, inscrites sur la liste électorale de la commune et résidant sur la commune.

Centre social Vallée de l'Authre



L'un des évènements phare de 2018 est bien sûr, l'installation dans les nouveaux locaux à Naucelles en décembre. Les portes ouvertes qui ont suivi, nous ont permis (salariés et membres du CA) de recevoir, avec une certaine fierté, bénévoles, adhérents et élus. Rendez-vous qui s'est clôturé par une pause musicale et festive. Je tiens à souligner des actions de solidarité et des moments de partage qui ont ponctué cette année passée, comme la participation des ados à une collecte nationale des restos du cœur ; notre présence régulière à la maison de retraite de Reilhac, des initiatives d'adhérents désireux de faire le lien entre les ateliers et le premier anniversaire des 5C (collectif convivialité circuit court Crandelles).

En 2018, nous avons poursuivi notre partenariat sur le territoire avec un travail sur la convention qui nous lie avec les mairies grâce à une réflexion menée en commission en présence de membres du CA et d'élus représentants les 7 communes. Un travail de réécriture de la convention de partenariat a été également mené avec Familles Rurales Jussac.

Avec la Fédération départementale des centres sociaux, parmi les multiples actions, je soulignerai notre participation au « Forum des territoires » à Paris. A cette occasion nous avons porté haut les couleurs de notre département et de notre structure.

En 2019, des projets sur la parentalité, avec un professionnel du secteur social du territoire sont sur le feu et prochainement nous serons présents dans les nouveaux locaux de la mairie de Jussac pour assurer des permanences conjointement au service social départemental.

Dans les semaines à venir, nous allons devoir nous pencher sur l'élaboration du projet social en collaboration avec les habitants volontaires et les salariés.

En effet nous devons poursuivre notre travail de proximité sur le territoire et faciliter la participation active des habitants.

Pour clôturer mon propos je tiens à remercier :

Le personnel dans son ensemble et pour son engagement.



Les membres du CA et les bénévoles pour leur investissement.

Les adhérents pour leur participation.

Les mairies de Crandelles-Jussac -Laroquevieille-Marmahac-Naucelles- Reilhac-Teissières de cornet.

Ainsi que la CAF, la CNAF, le conseil départemental, la DDCSPP, la CABA, la MAS la feuilleraie, l'Europe et l'ensemble de tous nos partenaires.



Horaires d'accueil du centre social :

LUNDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h à 17 h

MARDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h à 17 h

JEUDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h à 17 h

VENDREDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h à 17 h

centre.social.vallee.authre@wanadoo.fr

Centre social Vallée de l'Authre

Le CAFE théâtre : 10 ans

En 2019 nous avons déclaré ouverte la 10^e cérémonie du café-théâtre de la vallée de l'Authre : quel bonheur de poursuivre cette aventure et quelle aventure qui s'est poursuivie dans la salle du parapluie. Grâce à l'aide des employés communaux de toutes les communes nous avons pu mettre en place et réaliser un spectacle de grande envergure. Quelques mots pour qualifier ce moment et favoriser la mixité et l'échange entre les publics : « *Les barrières tombent, les participants se croisent, se connaissent puis se rencontrent et enfin se reconnaissent* ».

Ce projet construit depuis 10 ans

- POUR DIRE : nous sommes tous citoyens et habitants d'un même territoire.
- POUR DIRE : la rencontre est possible si elle est accompagnée.
- MERCI aux habitants d'être présents chaque année depuis le début.
- MERCI d'avoir cru en EUX d'avoir cru en NOUS d'avoir cru en VOUS pour changer les regards.
- MERCI de permettre à tous de grandir en acceptant l'autre.

Le chemin est long mais il est chargé d'émotion.



Structure multi accueil

Même si l'installation dans les nouveaux locaux a eu lieu en décembre 2018, l'inauguration officielle s'est déroulée le 25 janvier 2019 en présence des différents représentants de l'Etat, du Département, des organismes prestataires et des Maires des sept communes associées à ce projet.

Ce bâtiment, très fonctionnel, a trouvé une place de choix sur la commune de Naucelles puisqu'il a été construit tout à côté de la Structure Multi Accueil (S.M.A.) « les Pitious ».

La S.M.A. est aussi intercommunale puisqu'elle accueille les enfants de moins de 6 ans des sept mêmes communes de la vallée de l'Authre, dont REILHAC, qui ont participé à la réalisation du centre social.



· Bien plus qu'une simple garderie, les besoins individuels de chaque enfant sont pris en compte.

Plusieurs possibilités d'accueil sont proposées selon vos besoins :

- Accueil en journée du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15.

- Accueil régulier ou occasionnel à l'heure les matins du lundi au vendredi de 7h45 à 12h15.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter le 04 71 47 29 80 pour tout renseignement.

Vie associative



A QUI S'ADRESSER ?

A.P.E.

Présidente : Marie-Pierre ROLLAND - Mail : marie-rolland@laposte.net

ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente : Christiane SOUBRIER - Tél. 04.71.47.22.39

UNION SPORTIVE DE LA VALLEE DE L'AUTRE (USVA)

Président : Serge LEYBROS - Tél. 4.71.47.27.85

COMITE DES FETES

Président : Maurice LABERTRANDIE - Tél. 06.43.26.38.22

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Président : Louis PEYRAT - Tél. 04.71.47.23.41

GROUPEMENT DE LA VALLEE DE L'AUTRE (jeunes)

Président : GAUTHIER Fabrice - Tél. 06.85.71.85.19

LE TILLEUL REILHACOIS

Président : Jean-Michel LARION - Tél. 04.71.47.26.48

A.C.C.A

Président : Jean-Pierre PICARD - Tél. 04.71.47.21.36

AMICALE DES GUIDONS AURILLACOIS (AMIGAU)

Président : Jean GOUBERT - Tél. 06.78.37.45.61

CLUB CANIN CANTALIEN

Président : M. DANCIE - Tél. 06.79.97.79.68

LES AMIS DE BROUSSETTE

Président : Thierry FONTANILLE - Tél. 04.71.47.21.27

ASSOCIATION DES ANCIENS D'ALGERIE

Président : Roger PEYRAT - Tél. 04.71.46.65.45

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG

Présidente : Christiane SOUBRIER - Tél. 04.71.47.22.39

AMICALE DES PRES VERTS

Co-présidents : Stéphanie AUTESSERRE et Michel LACROIX -
Tél. 04.71.46.24.40

RETRAITE SPORTIVE DE LA VALLÉE DE L' AUTRE

Président : Antoine SENAUD - Mail : antoine.senaud@orange.fr

NATATION PASSION

Président : Laurent SCHMUTZ - Tél. 04.71.47.21.43

HBCNRJSC (Hand Ball Club NAUCELLES REILHAC JUSSAC ST-CERNIN)

Présidente : Pamela RAYMOND - Tél. 06.89.99.24.48

ASSOCIATION DES VERGERS DE L'AUTRE

Président : Michel MIJOULE - Tél. 04.71.46.63.40

CENTRE SOCIAL DE LA VALLEE DE L'AUTRE

Présidente : Christine MARTIAL - Tél. 04.71.47.24.10

Le mot de l'adjoint à l'animation :

Autour du Centre Communal d'Action Sociale, des anciens combattants, des anciens d'AFN, de la retraite sportive, des vergers de la vallée de l'Authre, des motos avec AMIGAU, de l'association du Don du Sang de la vallée de l'Authre, de l'Amicale des Prés Verts, de l' Association des Parents d' Elèves, du club Canin Cantalien, de L'Association de Chasse Agréée du Cantal, de l' Association de Gymnastique Volontaire, de Natation Passion, du Hand Ball Club Naucelles Reilhac Jussac Saint Cernin, du Groupement de la Vallée de l'Authre, des Amis de Broussette, de l'Union Sportive de la Vallée de l'Authre, du Tilleul Reilhacois, du comité des fêtes, vous êtes 18 présidents, soutenus par plus d'une centaine de bénévoles, à participer, avec toujours autant de motivation, à l'animation de notre village de plus de mille Habitants.

A tous ces bénévoles qui, par votre dévouement, réussissez à rassembler, à apporter quelquefois un rayon de soleil dans « un ciel si souvent chargé de nuages ».

Votre mérite, cet investissement à essayer de diversifier la vie quotidienne, permet de rester au contact dans un esprit convivial. C'est beau !

Soyez reconnus comme des personnes indispensables tellement certaines associations ressemblent à de petites entreprises qui font travailler bon nombre d'artisans et surtout commerçants ainsi que le monde du spectacle.

Force est de constater, à chaque assemblée générale, ces bilans financiers impressionnants pour chaque association.

Vous faites vibrer notre commune pour le plus grand plaisir de nos élus.

Aussi, encore une fois chers bénévoles, merci à tous.

Et meilleurs vœux pour 2020.

Sport Adapté Pétanque - Galette des rois



Comité des Fêtes



Groupement de la Vallée de l'Authre



Tournoi futsal du GVA



AMIGAU

Amicale des Parents d'Élèves



Vie associative

Association pour le don de sang bénévole de la Vallée de l'Authre

(Crandelles - Jussac - Laroquevieille - Marmanhac - Naucelles - Reilhac - Teissières de Cornet - Freix-Anglards)



- le 8 février 2019 : Assemblée Générale à Reilhac, en présence :

- Albert VINAS Président de l'UD 15
- Jean-Pierre PICARD Maire de Reilhac
- Des Représentants des Mairies de Jussac, Naucelles et Crandelles

Etaient excusées :

- Le Docteur Corinne MOMPEYSSIN Médecin de l'EFS
- Jeanine NOAILLES Vice-Présidente de l'UD 15

Bilan moral et financier sont présentés et votés.

Albert VINAS, en l'absence du Docteur MOMPEYSSIN donne quelques précisions sur les collectes du Cantal, légère baisse (11 000 Donneurs en 2018) mais également au niveau national et conclut : « *Il faut continuer à encourager les gens de tout âge à venir donner* ».

Jean-Pierre PICARD salue le dévouement des Bénévoles, souligne une action à dimension humaine et dépourvue de tout intérêt : « *Donner son sang est un acte de partage, de fraternité et de solidarité* ». Et termine sur une citation de Winston Churchill : « *On gagne sa vie avec ce que l'on reçoit mais on la bâtit avec ce que l'on donne* ».

124 Diplômes ont été remis dont 2 pour 100 Dons et plus.

Christiane SOUBRIER, la Présidente, a été décorée de la Croix d'Officier du Mérite du Sang par Albert VINAS.

Le pot de l'amitié a été offert par la Municipalité de Reilhac suivi d'un cocktail dinatoire.

Encore merci aux Donneurs, Bénévoles, Elus et Agents Municipaux, aux Présidents et Membres des Associations pour leur soutien.

Le bureau :

Présidente : Christiane SOUBRIER

Vices-Présidents : Eliane ROUX, Geneviève CALVET, Christian GASTON

Trésorier : Fabrice KANNENGEISSER

Trésorière Adjointe : Juliette LAPOUBLE

Secrétaire : Ginette APCHIN

Secrétaire Adjointe : Nathalie DAUDE

« 10 000 Dons sont nécessaires chaque jour Restons Mobilisés »

Continuons à nous mobiliser pour que notre système perdure et permette de soigner tous les patients avec des produits de qualité et en quantité suffisante (M. MONSELLIER – Président FFDSB)

Par leurs actions sur le Terrain, les Bénévoles permettent :

- de contribuer à atteindre l'auto suffisance en produits sanguins
- de défendre l'éthique et le don de sang bénévole

Anonymat, Volontariat, Bénévolat

Merci à tous : Donneurs et Bénévoles

Le don de sang :

- L'accueil est assuré par les Bénévoles de l'ADSB
- L'inscription par la Secrétaire de l'EFS
- L'entretien médical pré-don par les Médecins
- Le prélèvement par les infirmiers

Pendant le temps de repos nécessaire après le don, une collation est servie :

- A Jussac par les Bénévoles
- A Naucelles, par l'EFS
- A Crandelles, par l'association « Loisirs et détente » (merci de leur soutien).

On peut donner son sang de 18 à 70 ans : 4 fois pour les femmes et 6 fois pour les hommes par an.

Etre Donneur de Moelle osseuse peut sauver des vies (www.dondemoelleosseuse.fr)

La vie associative :

- 4 collectes à Naucelles, 2 collectes à Crandelles et 3 collectes à Jussac

- Le 02 juin 2019 : Présence de l'ADSB aux rencontres « Rencontre et Partage » à Crandelles (5C) sous un beau soleil, nous avons pu partager avec Petits et Grands lors de cette matinée.

- Le 14 septembre 2019 : Rando à Marmanhac – Laroquevieille

Sous la houlette de Bernadette et en présence de Monsieur MAURE Maire de Marmanhac.

Une cinquantaine de Marcheurs a pris le départ sous une petite averse qui a vite cédé la place à un soleil radieux.

Au retour les Marcheurs ont pu apprécier le goûter. Cantal offert par le CIF, pain cuit au four à bois et confiture maison.



Calendrier collectes 2020 :

JUSSAC : Salle Polyvalente mardi 28 janvier - jeudi 2 avril - jeudi 16 juillet - mardi 3 novembre

NAUCELLES : Salle Culturelle jeudi 7 mai - mardi 29 décembre

CRANDELLES : Centre des Loisirs - mardi 2 juin

Assemblée Générale : vendredi 31 janvier 2020 à 18h30 au Buron à Naucelles.

Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre de Naucelles et Reilhac

L'association est affiliée à L'union fédérale des Anciens Combattants, ainsi qu'à la fédération des combattants et prisonniers de guerre, tant sur le plan national que départemental.

Les principales activités de l'association sont le 8 Mai et le 11 Novembre où nous invitons les autorités des deux communes ainsi que la population et les enfants des écoles à participer à ces célébrations afin de saluer la mémoire de nos soldats et victimes de guerre morts pour la patrie.

A chacune de ces deux manifestations, après le dépôt de gerbe de fleurs au monument aux morts, il revient au maire de la commune, et au président des Anciens combattants de lire les messages du Ministre des Armées et le message de l'Union Française des Associations de Combattants et victimes de guerre avant l'appel aux Morts (enfants de la commune morts pour la France). Une minute de silence est observée en leurs mémoires, puis c'est la Marseillaise qui clôture ce moment de souvenir.

Le 10 Janvier avait lieu notre Assemblée Générale qui, comme tous les ans, se termine par la Galette des Rois. Nous trinquons en formulant les vœux pour la nouvelle année.



Le 8 Mai 2019, après les cérémonies aux monuments aux Morts des deux communes et la messe à Reilhac, nous nous sommes retrouvés au restaurant (le Prado) à Jussac pour le traditionnel repas de l'amitié.



Le 11 Novembre, date de la fin de la première guerre Mondiale, à 10h15 avait lieu le rassemblement au monument aux morts de NAUCELLES en présence de M. le Maire pour le dépôt de gerbe suivi des formalités habituelles.

A 11h, messe à Jussac

A 12h, Cérémonie au monument aux morts de REILHAC suivie des formalités habituelles, avec un plus (les enfants de l'école

ont chanté la Marseillaise). Bravo et merci à la directrice. Je suis sûr que l'année prochaine ce sera encore mieux.



A 13h, c'est au restaurant du Lac à CRANDELLES que nous nous sommes retrouvés, anciens combattants, Maires des deux communes, quelques conseillers ainsi que Monsieur le curé SOURNAC pour un succulent repas assorti d'une tête de veau maison le tout accompagné d'un air de cabrette et d'accordéon du Président Louis Peyrat et du Porte Drapeau Pierre Calvet. Merci à tous de votre participation.



Mme AMBLARD est à la Maison de retraite de REILHAC, Mme ALRIC à la Maison de retraite Ste MARIE à Aurillac, et Mr BON-HOURE à St Joseph à Aurillac. Nous pensons bien à eux.

Le Président Louis PEYRAT

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Louis PEYRAT

Vice- Président : M. Albert Mathieu

Secrétaire-Trésorier : M. Noël Bruel

Porte-Drapeaux : M. Albert Mathieu et M. Pierre Calvet

Vie associative

Un grand merci à la municipalité pour la subvention annuelle accordée à notre Association, sans oublier le secrétariat et l'équipe technique pour leur dévouement.

Notre Assemblée générale, suivie d'un petit repas offert aux adhérents Amigau, a eu lieu le 31 Mars 2019.

- 10 adhérents pour la saison 2019
- la cotisation annuelle à 20 € pour l'année

Le bureau reste le même :

- Président : Jean Goubert, Reilhac.
- Secrétaire : J-Jacques Maffre, Aurillac.
- Trésorier : Anthony Chastel, Maurs.
- Administrateur : Daniel Orgue, Arpajon.



Nos manifestations 2019 :

- Le **8 mai** : 1^{ère} sortie moto, inscrits 27 personnes, vu le temps, seulement 24 étaient au rendez-vous, soit 17 motos pour rouler. Journée pluvieuse, Circuit écourté, 80 km au lieu de 130. Reilhac - Arpajon - Senilhes - Lafeuillade - Lacapelle del Fraysse - Sansac veinazès - Labesserette. Repas à Lacaze le midi : restaurant « L'Orée du Bois », puis visite du Musée du Veinazès. Retour par L'Enseigne - Roanne st Mary - Aurillac - Reilhac



- Le **2 juin** : 2^e sortie moto, enfin le beau temps !! 24 participants, 21 motos pour rouler. Reilhac - Marmanhac - Houade - Mandailles - Puy Mary - Dienne - Laveissiere - Le Lioran - St Jacques de Blats où nous attendait un succulent repas au restaurant « L' Escoundillou ». Retour par le col du Pertus - Mandailles - St Simon - Aurillac - Reilhac. Ballade de 135 km avec un temps magnifique... super paysage.
- Le **9 juin** : ballade avec nos amis de la Dynamo Cantalienne, grosse sortie en Aveyron avec 180 km au compteur super journée aussi, restaurant marocain : le RIAD à Paulhac 15430.
- Le **4 août** : Amigau en expo moto à Granges, près de Bort les Orgues, pour la fête du pain du village.
- Le **1^{er} septembre** : sortie moto annuelle à Villefranche de Rouergue avec le club des Vieilles Chaines Villefrancoises.
- Le **13 octobre** : pour clôturer la saison un petit tour dans le lot pour accompagner le club Auto/Moto/Rétro.

Nos dates pour 2020 :

- la 2^e sortie moto est fixée au **31 mai 2020** (et non le 1er dimanche de juin, comme d'ordinaire).

Nouveaux adhérents !!! N' hésitez pas à vous faire connaître.



Siège social : 8 rue des Aubépines Reilhac
Tél. 06 78 37 45 61



Tilleul Reilhacois



Pour la saison 2019, l'effectif de notre club était de 182 licenciés qui se décompose ainsi :

- **Section pétanque** 134 licenciés dont 115 seniors, 4 juniors, 7 cadets, 6 minimes et 2 benjamins.
- **Notre section « handicapés »** quand elle se compose de 48 licenciés.

TRÈS BON MILLÉSIME 2019

Avec un titre de champion de France pour notre club et sa section sport adapté en tête à tête catégorie AB pour Jean-Marie MASDUPUY, un titre de champion du Cantal tête à tête masculin pour Julien GOMBERT, un titre de vice-championnes du Cantal triplette féminine pour Coralie GOUTELLE, Margot MORLON et Joëlle TAILLANDIER.



Cette année, notre club a été représenté par quatre équipes en coupe du Cantal. Trois masculines et une féminine ; cette équipe perdant en demie finale contre notre club voisin de NAUCELLES.

Pour les championnats des clubs, 11 équipes reilhacoises ont parcouru notre beau département de long en large avec l'équipe masculine de Sébastien ARMANDIE qui finit première de poule et s'incline en cadrage contre MURAT.

Lors de cette saison, nous avons organisé différentes manifestations :

- En début année, la galette des rois pour notre section sport adapté et notre école de pétanque, suivi de nos traditionnels tripoux qui ont réuni une soixantaine de convives dans une

très bonne ambiance avec des parties de pétanque dans la salle des fêtes (avec nos jeux de boules molles bien sûr).

- Le trophée Jo FAUGERE et Daniel DELOR avec 63 triplettes au boulodrome de la CABA à AURILLAC.
- L'organisation de la qualification au championnat du Cantal doublettes masculin, des rencontres des différents championnats des clubs dont la finale des championnats vétérans sous un soleil magnifique cette année.
- Nos traditionnels concours, ouverts à tous, de l'été ont réuni, le vendredi soir, de nombreux joueurs.
- Nous avons tenu la table pour les concours de la grande fête de REILHAC début août.
- Notre saison s'étant terminée par notre second grand Prix E.LECLERC : Concours en triplettes mixtes qui, comme l'année dernière, affiche complet un mois avant nous obligeant à faire de nombreux déçus.



Début juillet, notre traditionnelle rencontre avec les personnes handicapées où plus d'une quarantaine de triplettes s'était donnée rendez-vous pour ces moments de partage, de bonheur et de joie qui sont les maîtres mots. Cette journée prouve une nouvelle fois que l'intégration des personnes handicapées est possible si on en a la volonté car comme je dis toujours : « *Il ne faut pas que le HANDICAP devienne un HANDICAP* ».

On a pu apprécier la présence de notre député, M. Vincent DESCOEUR et notre conseillère départementale, Mme Marie Hélène ROQUETTE ainsi que monsieur le Maire, les adjoints et conseillers municipaux.

Revenons à nos satisfactions 2019 avec notre section sport adapté, lors des championnats de zone à ESPALY, qui remporte deux titres de champion ligue AURA en tête à tête catégorie AB et doublette catégorie CD les qualifiants pour les championnats de FRANCE à AURILLAC.

Une seconde doublette et un joueur les ont accompagnés suite à leur classement dans ce championnat.

Vie associative

Tilleul Reilhacois (suite)



Les championnats de FRANCE ayant lieu à AURILLAC cette année, notre club était au rendez-vous pour accompagner ces licenciés.

Après une déception avec la défaite de notre doublette en 8^e de finale, la joie revenait avec la qualification de notre ami Jean-Marie pour la finale du dimanche matin contre Michel COLLETTA de l'Ain.

Une finale que notre licencié remporta de main de maître, et quel bonheur de voir notre Jean-Marie recevant le maillot de champion de FRANCE au son de la marseillaise.

De nombreuses larmes de joie ont coulé le long des joues de tous les bénévoles du Tilleul-Reilhacois mais, quelle récompense, après toutes ces années à leur côté.

A savoir que notre seconde doublette, avec Christophe LAFARGUE et Jean-Philippe BAFOIL, s'incline en finale du tableau B.

Pour notre licencié section pétanque, qui participa au championnat de FRANCE à RUMILLY, il a perdu dans une poule très relevée.

Nos vices-championnes, pas qualifiées pour les « FRANCE », participèrent au championnat de ligue.

Notre club est fier de porter les couleurs de notre commune sur tous ces différents championnats.

Nous profitons de cette espace qui nous est attribué pour remercier la municipalité pour son aide matérielle et financière, le conseil départemental pour ses aides financières à nos sections (école de pétanque et sport adapté) et nos différents partenaires et sponsors car sans eux nous ne pourrions exister. Merci à eux. Un remerciement aussi à nos employés communaux pour leur aide.

Pour cette nouvelle année, les présidents, les membres du bureau, et tous les licenciés présentent leurs meilleurs vœux à toutes les Reilhacoises et tous les Reilhacois.

Le bureau :

Pdt d'honneur : PICARD Jean-Pierre

Pdts actifs : LARION Jean-Michel et LESMARIE Alain

Vice Pdt : VEDRENNE Jean-Claude / *Secrétaire* : BERTRAND Patrice / *Secrétaire adjoint* : BASTIDE Sophie / *Trésorière* : LARION Martine / *Trésorier adjoint* : DEGOUL Jérôme

Responsable section sport adapté : BOLJÉSIC Fabrice

Responsable école de pétanque : LESMARIE Alain

POUR NOUS CONTACTER : le.tilleul-reilhacois@orange.fr

Tél. 04 71 47 26 48

**Le Tilleul-Reilhacois Chez M. Jean-Michel LARION
2 Impasse de la Passoune - 15210 FREIX ANGLARD**

RAPPORT 2019 DE LA SECTION ECOLE DE PETANQUE

Ecole de pétanque : les effectifs sont stables grâce surtout à notre participation à la manifestation organisée par Décathlon (Vital'sport) qui nous permet de toucher de nouveaux jeunes qui remplacent ceux qui arrêtent. Nous souffrons toujours de la concurrence des sports collectifs mais que faire ?

Championnats du Cantal :

• Par équipe : 2019 démontre que nous progressons avec pas mal de bons résultats :

- finale junior pour Léo Vidalinc (équipe non homogène)

- demi-finale pour les cadets Loïc Johan-Grange, Clovis Baladier et Channel Garrouste.

- finale minime pour Gaëlle Delcros, Dylan et Gaëtan Degoul.

Ces deux dernières équipes se qualifient pour les championnats de Ligue mais les cadets ne s'y rendront pas puisque un des joueurs est absent à la date du championnat.

- tir de précision : 2 qualifiés pour la ligue puisque Dylan est vice-champion départemental (2 engagés) de même que Clovis Baladier. Ces deux joueurs obtiennent le sésame pour les championnats de Ligue.

• Par club :

- 2 équipes engagées : l'équipe benjamin-minime est qualifiée d'office par manque d'adversité ! Les cadets perdent contre St Flour I et II et battent Vic/Cère mais cela ne suffit pas pour se qualifier !

Championnats de ligue :

• Par équipe :

- les minimes perdent en barrage de poule puis à la première du B

- Tir de précision : Dylan, un peu perdu, ne passe pas le premier tour alors que Clovis perd en 1/4.

• Par club : sur les quatre joueurs composant l'équipe, seul deux sont disponibles à la date fixée ; nous sommes donc faits sans regret puisque cette compétition qui se déroulait sur deux jours se clôturait le dimanche à 18h en sachant qu'elle se déroulait dans l'Allier soit trois heures de route ! Le temps de participer à la remise des récompenses, de manger, à quelle heure serions-nous rentrés ?

Détection départementale :

Deux de nos joueurs répondant aux critères de sélections se sont rendus à St Flour pour cette manifestation. Clovis et Loïc n'étaient pas dans un grand jour et sont passés à travers (pas dans les 6 premiers !) alors que le niveau n'était pas très élevé !

Conclusion :

Les résultats commencent à arriver mais il faut continuer à travailler avec sérieux. Un grand merci à Sophie, Jérôme, Yvette, Patrice qui m'aident tout au long de la saison !



Le Groupement de la Vallée de l'Authre dans la continuité...



U10 / U11

La saison 2018/2019 a encore montré la bonne santé de notre école de football...

Sur le plan des effectifs en premier lieu en dépassant les 200 jeunes licenciés tant pour la saison 2018/2019 que la nouvelle 2019/2020, l'effet post Coupe du Monde sûrement !

Ensuite sur le plan sportif avec la bonne tenue de toutes nos équipes dans les différentes compétitions où elles étaient engagées. A noter la place de vice-champion du Cantal pour notre équipe U15, le maintien de notre équipe féminine au niveau régional (permettant de faire connaître notre belle vallée au-delà du département) qui une nouvelle fois a atteint la finale de la Coupe du Cantal.

Notre Assemblée Générale s'est déroulée fin juin au terrain de football de Reilhac et a montré la bonne santé financière du club. Elle a réuni tous les acteurs du club (représentants des municipalités et des clubs séniors du Groupement, du District du Football du Cantal et tous les éducateurs, licenciés et parents de nos jeunes joueurs) autour d'un barbecue festif qui a permis de nombreux échanges fructueux. Le bureau de l'association reste le même à l'exception du Trésorier où Mme



U12 / U13

Delphine RIXAIN remplace M. Patrice BERTHUIT, celui-ci restant pour cette saison à ses côtés pour assurer la transition.

Enfin plusieurs sorties sportives ont été organisées au cours de la saison avec des déplacements au Clermont Foot 63 pour les catégories U6 à U13, au stade Geoffrois Guichard pour les U15 à U18 et les demies finales de la Coupe du Monde Féminine à Lyon pour nos filles U18.

En 2019/2020 les projets nombreux sont à l'étude (aspect pratique et financier) et tout particulièrement le renouvellement du Label décerné par la Fédération du Football Français permettant d'évaluer les valeurs sportives, associatives et éducatives de notre club.

L'ensemble des dirigeants, des éducateurs et de tous les licenciés du GVA remercient la commune de REILHAC pour son soutien tout au long de la saison tant matériel que financier (subventions et utilisation gratuite de toutes les installations).

Nous souhaitons à l'ensemble des habitants de la commune de REILHAC nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2020.



U18 / Féminines

Le comité des fêtes

Les fêtes de fin d'année passées, ce sont 40 équipes qui se sont retrouvées à la salle polyvalente le 8 mars 2019 avec un concours de belote.

Tandis que la nouvelle équipe prépare la fête patronale, le **MARCHÉ DE PAYS** est organisé le 19 mai avec la vente de fraises, fleurs, vin, pâtisseries, bourriols autour d'un vide grenier qui réunissait 103 convives qui ont apprécié le menu proposé par le traiteur DEJOU de SAINT-MAMET tandis que les enfants appréciaient les structures gonflables au son de l'animation musicale reilhacoise. Dommage que la météo n'ait pas été de la partie.



Tandis que l'équipe s'activait pour la préparation de la fête et que les travaux du groupe scolaire s'en suivaient, le mois d'août est arrivé, très ensoleillé, ce qui ravissait tout le monde. Merci à la municipalité d'avoir pu programmer la fin des travaux fin juillet et aux artisans qui ont pris sur leur congé pour terminer les travaux nécessaires à l'utilisation des locaux pour l'organisation de la **FÊTE PATRONALE** ainsi qu'à ceux qui se sont déplacés le jour J pour assurer la partie technique des spectacles. Le concours de pétanque du vendredi soir réunissait 74 triplettes. Buvette et restauration assurées avec brio par tous les membres de l'équipe avec quelques difficultés pour les novices qui se sont estompées au fil des heures dans une ambiance festive mais quelques peu enfumée il faut bien l'avouer...



Rendez-vous était donné le lendemain pour le 2^e concours de pétanque qui réunissait cette fois-ci plus d'une centaine d'équipes en doublettes et toujours sous un soleil de plomb qui aurait bien fini par cuire les œufs proposés à la casse à l'œuf, nouveau jeu qui a été apprécié par les joueurs à en croire l'état du terrain utilisé... tandis que le poids du jambon était proposé aux joueurs venus se restaurer... merci à tous pour leur participation. Merci à Jean-Mi. LARION et Patrice BERTRAND pour la tenue du graphique.



La course cycliste organisée par l'ACVA dans le cadre de la semaine cantalienne réunissait coureurs et nombreux public. Merci à la municipalité de REILHAC pour sa participation à l'organisation de cette course en hommage à Jo FAUGERE décédé en 2008. En simultanément, les

Vie associative

enfants pataugeaient avec les jeux d'eau proposés et où la dextérité était bien appréciée.



La journée se terminait par une soirée 3 en 1 avec le show 80 - Zumba-DJ. Un spectacle très apprécié par tous, jeunes et moins jeunes qui se sont éclatés sur les tubes et chansons des années 80... jusqu'au bout de la nuit.



Dimanche, réveil à 9h avec un vide grenier, des stands et manèges pour enfants, trampoline, structures gonflables ainsi que la vente de pâtisserie par les membres de l'Association des Parents d'Elèves avant l'arrivée de la fanfare BATEFOLIA ont animé la matinée jusqu'au dépôt de gerbe au monument aux morts.



Le vin d'honneur offert par la municipalité était servi en fanfare...qui se rapprochait de la buvette au grand plaisir des spectateurs.



Sous une chaleur accablante, une pause s'imposait. Et c'est à 16h que la fanfare faisait son retour et accompagnait le défilé des vélos fleuris avec un départ

devant la résidence des Prés Verts pour le grand plaisir des résidents.

Tombola et vente d'enveloppes toutes gagnantes orchestraient la journée jusqu'à l'apéritif qui annonçait le repas champêtre préparé par le comité des fêtes. Merci à Marie Jo LABERTRANDIE et Michel TOURDE pour la préparation du repas avec les « croustillous » qui ont été fort appréciés par plus de 250 convives.

La fête se poursuivait avec les meilleurs succès de Johnny HALLIDAY présentés par la COMPAGNIE PATRICE PERICARD suivie d'une pause pour le feu d'artifice tant attendu d'un public toujours aussi fidèle et de plus en plus nombreux qui, les yeux rivés vers le ciel, applaudissaient devant les myriades d'étoiles...



Vie associative



A la demande des services de l'Etat, un service de sécurité était assuré pendant la fête avec délimitation d'une zone. Merci à la municipalité pour la prise en charge du service de sécurité.

LE COMITÉ DES FÊTES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Le 8 novembre, salle comble pour cette assemblée générale encore une fois mouvementée et pleine de curiosité ; surtout à l'ordre du jour, l'avenir du comité des fêtes.



Sous la présidence de Maurice LABERTRANDIE qui, après avoir relaté les manifestations organisées tout au long de l'année, ne manquait pas de remercier :

- Les habitants de REILHAC pour leur accueil et leur générosité tout au long de l'année.
- Tous les sponsors pour les encarts publicitaires.
- Monsieur le Président du Conseil Départemental pour son soutien financier, les lots de tee shirts.
- Un grand merci à la municipalité de REILHAC, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, merci pour le soutien financier mais aussi logistique par la mise à disposition des équipements et surtout pour la mise à disposition du personnel technique.
- Merci à Laurent BEGUET pour sa disponibilité à la mise en place et au bon déroulement de la fête au niveau logistique et sécurité jusqu'au bouquet final du feu d'artifice.

- Merci également à toutes les personnes qui ne font pas partie du comité et qui nous aident ponctuellement lors des manifestations. »

Sans oublier de réserver ses meilleures phrases à l'engagement et au mérite des bénévoles qui organisent l'une des plus attrayantes fêtes de la région et qui donne une image positive de la commune, comme l'a confirmé, dans son discours, Monsieur le Maire.



L'AVENIR DU COMITÉ DES FÊTES

Après les démissions de Cathy SERIEYS, Chantal JUILLARD, Simon BOULDOYRE, restaient plus que 7 personnes en piste et cela devenait mission impossible.

Suite au souhait des 3 nouveaux, Charles, Didier, Cédric de ne pas baisser les bras, un appel est lancé auprès des habitants. Valérie SERONIE, Bernard WALTER, Christian STAVEL ont répondu favorablement et ainsi permis à l'association de poursuivre son chemin. Merci à vous trois.

Maurice LABERTRANDIE clôturait l'assemblée en rendant un bel hommage aux trois sortants en rappelant les engagements de chacun durant ces dernières années ; avec une attention particulière à Chantal pour ses 13 années à servir l'association et où c'était devenu pour elle un jeu d'enfant tellement elle se démarquait toujours avec facilité et bonne humeur.

LE PREMIER RENDEZ-VOUS DE LA NOUVELLE ÉQUIPE

Le 21 décembre, la soirée de Noël était le 1^{er} rendez-vous de la nouvelle équipe.



En supprimant le méli-mélo, la soirée débutait à 18h par la présentation de la crèche et, bien sûr, l'arrivée du père Noël et des peluches sous une pluie battante.

Heureusement, Cédric avait tout prévu, puisque c'est en bateau que le père Noël faisait son arrivée avant de se retrouver à la salle polyvalente pour une distribution de cadeaux aux plus petits.

La soirée se poursuivait par le traditionnel repas de fin d'année, avec plus de cent convives, confectionné grâce à l'aide précieuse de Michel TOURDE avec le soutien de Colette à qui nous renouvelons nos plus vifs remerciements.



LE NOUVEAU BUREAU EST AINSI CONSTITUÉ :

Président : Maurice LABERTRANDIE

Vice-président : Gilles CRANTELLE

Trésorier : Bernard WALTER

Trésorier adjoint : Charles MORTESSAGNE

Secrétaire : Valérie SERONIE.

Secrétaire adjoint : Marie Jo LABERTRANDIE

Membres actifs : Maurice APCHIN
Didier CEULEMANS - Cédric AMBERT
Christian STAVEL

Dernière minute, arrivent en RENFORT : Florian CARCANAGUE notre facteur, et Romain FOURCAUD, tous deux nouveaux résidents sur notre commune.

Bienvenue dans l'équipe et merci pour votre initiative.

Le comité
des fêtes



QUELQUES CHIFFRES

Après le bilan moral, Chantal JUILLARD, trésorière, exposait le bilan financier qui faisait apparaître une situation saine avec un budget global de 45 000 € dont 35 000 € pour la fête patronale en insistant sur les remerciements aux habitants de la commune pour la quête, aux artisans et commerçants, sponsors, pour les encarts publicitaires dans le programme de la fête, représentant une recette assurée dès le début de la fête de 30 %.

A noter la participation de la commune pour 3 700 € de subventions dont 2 000 € pour le feu d'artifice. A cela il faut rajouter la prise en charge de la surveillance par les vigiles pour la fête patronale sans oublier la mise à disposition du personnel technique pour le montage et démontage des structures et le déplacement du matériel nécessaire à la fête.

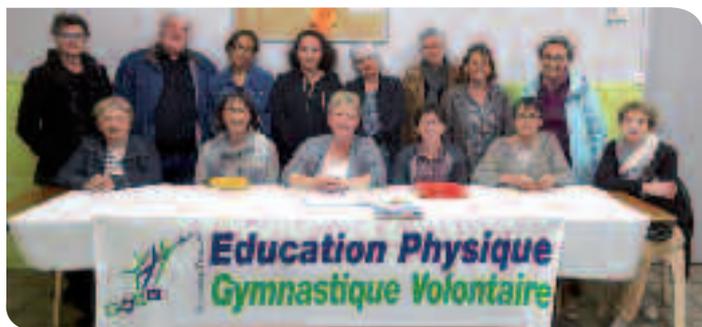
Merci également au Conseil Départemental pour la subvention attribuée de 300 €.

Cette année, les conditions idéales ont été réunies, au point de laisser un bilan positif proche de 2 500 € pour la fête et un excédent global annuel de 4 000 €. De quoi envisager l'avenir sereinement.



Vie associative

Gymnastique Volontaire Reilhac



La fédération s'est dotée d'une nouvelle plateforme « Vita fédé, ça bouge à l'EPGV » mais les engagements restent les mêmes : sport santé pour toutes et tous.

Une nouvelle année sportive a débuté mi-septembre. La section est affiliée à la FFEPGV. Une trentaine de personnes participe aux cours assurés par deux animatrices diplômées :

Pour les adultes (Céline)

renforcement musculaire, cardio, step, circuit training, stretching, Pilate.

Pour les seniors (Ghislaine)

gym douce, mémoire, équilibre, Pilate, cardio, stretching.

Les cours se déroulent dans la convivialité. Chacun recherche, dans l'activité physique, bien être, gestion de stress, prévention ou amélioration de son capital santé.

Le 3/02/19 a eu lieu le thé dansant animé par Yannick Leybros. En fin de soirée ont été servies soupes au fromage et pâtisseries préparées par les bénévoles.

Le 14/06/19 s'est tenue l'assemblée générale. Bilan moral et bilan financier ont été présentés et votés puis ont suivi projets et questions. La soirée s'est terminée par le traditionnel repas de fin d'année.

Comme chaque année, Noël a été fêté dans chaque section.

Le bureau adresse ses remerciements aux licenciés, aux sympathisants, à la municipalité, au conseil départemental et au crédit agricole pour leur soutien.

Vous pouvez nous rejoindre en cours d'année (2 cours gratuits). Club ouvert à tous.



Horaire des cours (période scolaire) :

Seniors : mardi 10h30-11h30

Adultes : jeudi 20h-21h

Bureau :

Présidente : Christiane Soubrier

Vice-présidente : Nathalie Daudé

Trésorière : Patricia Delmas Daulhac

Trésorière adjointe : Juliette Lapouble

Secrétaire : Odette Montergous

Secrétaire adjointe : Michèle Alric

Laurent HOSTIER
Architecte D.P.L.G.

Atelier
Site-Architecture

82, rue de Marmesse
15000 AURILLAC
Tel : 04 71 48 78 20
Fax : 04 71 48 41 48
hostier@architecte-cantal.com

Architecture - Décoration d'intérieur - Paysage

Amicale des Prés Verts

L'amicale des Prés Verts a pour but d'améliorer le quotidien des Résidents de l'EHPAD de Reilhac en favorisant la mise en place d'activités, de faciliter les échanges entre les familles, résidents et personnel.

Composition du bureau 2019/2020 :

- Co-présidents : Stéphanie AUTESSERRE et Michel LACROIX
- Trésorières : Colette MOULIER et Laetitia BERTHET
- Secrétaire : Jean-Pierre DEFARGE
- Membres : Liliane LACROIX, Dominique ACCOSTA, Isabelle GONZALES, Florence DEFARGUES et Michelle MOINDREAU

Adresse mail : amicaledespresverts@gmail.com

Manifestations 2019 :

- **Janvier** : Vœux de M. le Maire animé par Nathalie BERNAT (accordéoniste)
 - **Mars** : Soirée année 80 animé par Babou
 - **Avril** : Rando de printemps
 - **Septembre** : Repas des familles animé par « Loulou la chansonnette »
- Tombola, le tirage a eu lieu le jour du repas, le 1^{er} lot était un bon de 150 € chez Leclerc. C'est une famille de résident qui a gagné le lot.
- **Octobre** : Rando nocturne, c'est la 2^e année qu'elle a lieu dans une ambiance conviviale et autour d'une soupe au fromage servie à l'arrivée, et appréciée de tous.



- **Décembre** : Le père Noël viendra apporter les cadeaux aux Résidents ainsi qu'aux enfants et petits-enfants du personnel. Cette journée sera animée par Mme Michelle DALLON « La quenouille verte » qui viendra nous présenter un spectacle « Loup y es-tu ? ».

L'Amicale finance :

- 1 fois tous les 2 mois un atelier créatif animé par « la quenouille verte »
- 1 fois par mois 1 heure de gym avec Nathalie LOBRUTO « Passion forme »
- Les sorties aux restaurants avec les Résidents (Auberge à Cas-saniouze, croix de cheule).
- Les intervenants extérieurs, une fois par mois.
- Les cadeaux de Noël des Résidents.



Manifestations prévues pour 2020 :

- Rando de printemps en avril
- Un vide grenier en juin
- Repas des familles en septembre
- Rando nocturne en octobre



Vie associative

NRJ Hand



Pour cette saison 2019-2020, le handball club NRJ SC est heureux de compter 150 licenciés toutes catégories confondues ; nombre qui est en en grande augmentation par rapport à la saison passée (+ 40 licenciés).

Nous avons, cette saison, la chance d'avoir pu compter parmi nous des licenciés fidèles depuis plusieurs années mais également d'accueillir de nombreux nouveaux licenciés.

Le club a engagé 10 équipes du baby hand, aux adultes garçons et filles.

Le club met tout en œuvre pour pouvoir proposer la pratique du handball à tout âge et à tout niveau de jeux.

Un club qui réunit plusieurs communes

Le handball club NRJ SC qui signifie Naucelles, Reilhac, Jussac et St Cernin est composé de licenciés domiciliés sur divers cantons du secteur en plus des quatre communes principales soit Crandelles, Teissières de Cornet, St Paul des Landes, Marmanhac, Ytrac... Mais également nous arrivons à conquérir des licenciés de communes plus éloignées comme Prunet, St Simon et le Rouget. Nous recensons de plus en plus de licenciés habitant à plus de 10 km de Naucelles.

Un club qui seul, engage 11 équipes

Le Handball Club NRJ SC propose cette saison du baby hand - du moins de 9 ans et 11 ans mixtes, du moins de 13 ans filles et garçons, du moins de 15 ans et 18 ans filles, du séniors filles et garçons.

Un projet sur la filière féminine

Le handball club NRJ SC a axé son développement et son projet sur la filière féminine. Nous avons engagé des moins de 18 ans et moins de 15 ans filles au niveau régional cette saison. Elles ont pour objectif d'aller en poule haute pour la seconde partie de saison.

Nos séniors filles quant à elles, ont l'objectif de terminer première de leur poule et de monter en pré-national pour la saison 2020-2021. Et pourquoi pas, jouer en Nationale 3 dans 3 ans. Nous n'oublions pas pour autant nos licenciés garçons, avec une équipe de moins de 13 ans garçons et une équipe de séniors garçons en division 2 qui ont eu aussi l'objectif de représenter avec honneur les couleurs de leur club.

Le but étant que chaque joueur trouve sa place dans un effectif quel que soit son niveau de jeu.

Un encadrement de qualité

Le Handball Club NRJ compte parmi ces entraîneurs, des joueurs expérimentés qui donne de leur temps et de leur savoir à la formation de nos jeunes joueurs. Mais également des dirigeants qui se forment pour apporter un enseignement de qualité aux licenciés.

Nos entraîneurs ont suivi la formation animateur handball mais également la formation d'accompagnateur pour nos jeunes arbitres.

Un club qui se diversifie

Le handball Club NRJ SC a mis en place cette saison une section handfit qui se déroule le lundi soir au gymnase de Jussac. Cette section compte à présent 12 participants.

Entraînement saison 2019-2020

- Baby hand (enfants avant 6 ans) : le vendredi de 17 h à 18 h au gymnase de Naucelles.
- Moins de 9 ans mixtes (nés en 2013-2012-2011) :

le vendredi de 17 h à 18 h au gymnase de Naucelles.

- Moins de 11 ans mixtes (née en 2010-2009) : Lundi de 17 h 15 à 18 h 45
- Moins de 13 ans filles (nées en 2008-2007) : Mardi de 17 h 45 à 19 h 15 et jeudi de 17 h 45 à 19 h 15
- Moins de 13 ans garçons (nés en 2008-2007) : Mardi de 17 h 45 à 19 h 15 et jeudi de 17 h 45 à 19 h 15
- Moins de 15 ans filles (nés en 2006-2005) : Mercredi de 18 h à 19 h 30 et jeudi de 19 h 15 à 20 h 45
- Moins de 18 ans filles (nées en 2002-2003-2004) : Mardi de 19 h 15 à 20 h 45 et vendredi de 20 h à 21 h 30.
- Séniors filles nées en (2001 et avant) : Mercredi de 21 h à 22 h 30 et vendredi de 20 h à 21 h 30.
- Séniors garçons (nés en 2001 et avant) : Jeudi de 20 h 45 à 22 h 15
- Handfit (deux cours): Lundi de 18 h à 19 h et de 19 h à 20 h.

(Ces horaires et lieux sont susceptibles d'être modifié, suivant les disponibilités de salle).

Tarifs de licence :

- Baby : 65 euros
- Moins de 9 ans : 65 euros
- Moins de 11 ans : 80 euros
- Moins de 13 ans : 85 euros
- Moins de 15 ans : 90 euros
- Moins de 18 ans filles : 130 euros
- Séniors : 130 euros
- Loisirs : 100 euros
- Dirigeante : 60 euros.

Tarif famille avec 5 euros sur la seconde licence. Le club est également affilié au Pass Cantal et Pass Région.

Le bureau et conseil d'administration :

- Présidente : Mlle RAYMOND Paméla
- Trésorier : Marc TOUZY
- Secrétaire : Hélène BACHELERY
- Membre du conseil d'administration : Emmanuel SERRE, Emmanuel BILLOUX, Emmanuelle GIRALDON, Serge AMBLARD, Cédric LAPORTE, Laure ROUCHY-GLADINES, Laurent LARIVET, Victor CARLES, Thomas BESSON, Aurélie CHEBANÇE..

Pour plus d'information contacter Paméla RAYMOND, Présidente au 06 89 99 24 48.



USVA



Equipe 1



par notre équipe fanion tout en réaffirmant les vraies valeurs du club au sein duquel ambition sportive, plaisir du jeu et solidarité prennent tout leur sens. Souhaitons simplement que ces bons résultats perdurent et rejaillissent sur l'ensemble du club.

Si le club apprécie le soutien apporté par les services techniques de nos trois municipalités, il doit cependant regretter de ne pouvoir évoluer sur la pelouse de Marmanhac. En effet, la sécheresse exacerbée de ces deux derniers étés a rendu impraticable la pelouse du stade Albert Fel. Cependant, après les travaux

La saison sportive 2018-2019 se voulait une année de transition pour le club qui nous est cher et elle le fut dans toutes ses composantes. Et il faut bien se l'avouer elle s'est déroulée avec une certaine réussite.

Après une saison précédente très délicate en termes de résultats sportifs, le nouveau coach général de notre Club a permis à nos trois formations de terminer dans le haut de tableau de leurs championnats respectifs. Christian Fabre, bien connu pour son appartenance au football de notre vallée, a su par son sérieux, son investissement et sa générosité impulser les bonnes valeurs à tout un groupe de jeunes footballeurs.

En Régional 2 le groupe fanion avec une belle pugnacité a clôturé son championnat à une belle 4ème place validant ainsi de réelles qualités très prometteuses. Evoluant en Excellence (D2), le groupe 2 de Fred Lafon n'a pas été au bout de ses intentions échouant pour l'accession après avoir pourtant occupé le fauteuil de leader invaincu à la mi-championnat. Il termine également à la 4^e place. Le groupe 3 cher à Patrice Garry a bouclé sa saison à la seconde place, classement qui lui a permis d'accéder à la Promotion (D3). Belle récompense pour ce groupe mixant jeunes joueurs et autres bien plus expérimentés.

Le club se plaît à reconnaître qu'il peut s'appuyer sur le vivier que représente le GVA (Groupement de la Vallée de l'Authre). L'excellente formation distillée à tous les jeunes footballeurs de 6 à 18 ans par des éducateurs majoritairement diplômés est un gage de compétence et de sérieux pour l'avenir du Club. Il est agréable de noter également le très bon parcours réalisé par l'équipe féminine en championnat de Ligue et finaliste (malheureuse) de la dernière coupe du Cantal.

Cette présente saison le président Serge Leybros et son équipe dirigeante ont mis en place un nouveau projet sportif aux fins de redynamiser le Club en nommant un coach qualifié et ancien du FC2A en la personne de Florent VIGO. Ce choix fort dans la direction technique semble avoir rapidement trouvé ses marques comme en témoigne le très bon début de saison réalisé

réalisés cet automne, il est espéré de renouer avec la compétition dès la reprise à la mi-février 2020.

Dans l'obligation de maintenir un budget toujours plus contraignant, tout en demeurant en équilibre fragile afin de pouvoir continuer à évoluer au niveau de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, nous profitons de ces quelques lignes pour remercier vivement nos partenaires institutionnels, notre groupe de soutien Parisiens, ainsi que commerçants, artisans et sociétés privées locaux pour l'appui inconditionnel porté à notre Club l'Union Sportive de la Vallée de l'Authre.

Equipe 2



Equipe 3



Vie associative

Amicale des Parents d'Élèves



L'Association des Parents d'Elèves, (APE), a œuvré tout au long de l'année afin de permettre aux enfants de l'école de participer à de nombreuses activités scolaires et extrascolaires.

Les membres de l'APE s'activent bénévolement pour collecter un maximum de fonds dans le but de :

- **financer tout ou partie des activités, culturelles, sportives et ludiques dans le cadre scolaire**
- **faire bénéficier à tous les enfants de l'école de ces activités**
- **proposer des activités extra scolaires pour les enfants**
- **participer à l'animation et à la vie du village.**

Dans le cadre scolaire, cette année les enfants ont bénéficié des activités suivantes :

- **sortie raquette** le matin et luge l'après-midi en Janvier pour les classes de GS à CM,
- **sorties piscine** : des séances, pour les classes de GS au CM2, ont eu lieu grâce au financement de l'APE pour les prestations d'un maître-nageur et de la mairie pour le transport,
- **sorties cinéma** : divers courts métrages adaptés selon les niveaux,
- **sorties Jeunesse Musicale de France,**
- **sorties au musée,**
- **visite de la Plantelière** à Arpajon-sur-Cère,
- **sortie à la médiathèque** d'Aurillac pour les maternelles,
- GS à CM2 : **classe découverte** en Dordogne les 7 et 8 mars au Manoir du Chambon à Montignac,
- **sortie à la Vallée des Daims** pour les plus petits,
- l'année scolaire s'est achevée par sa traditionnelle **fête de l'école**. Les classes ont travaillé en collaboration avec Madame GRACIA-FAURISSON professeure de danse afin de présenter un beau spectacle.

Malgré une chaleur écrasante, tout le monde a passé un bon moment grâce aux jeux animés par l'équipe

de l'APE et la maquilleuse. La journée s'est clôturée autour d'un cochon cuit à la broche.

- **Noël** : cet événement est marqué par le traditionnel repas organisé par la mairie. Cette année, les enfants sont allés voir un dessin animé « le cristal magique » au cinéma d'Aurillac et bien sûr la venue du Père Noël avec des cadeaux collectifs pour l'école et un jeu individuel par enfant offert par l'APE.

Pour financer ces différentes sorties et activités, l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Reilhac organise également plusieurs manifestations réparties sur toute l'année :

- **Le concours de belote** organisé le 15 février avec peu d'équipes inscrites (une vingtaine).
- **Une vente de bulbes et fleurs** sur catalogue a été réalisée.
- Les enfants ont eu l'occasion de se retrouver et de se déguiser pour **Halloween**.



Les Reilhacois ont été généreux et ont offert des bonbons.

- **Le Quine** annuel qui a eu lieu le dimanche 17 novembre. Cet événement reste un moment de convivialité entre les enfants, les familles et les Reilhacois, le tout dans une ambiance chaleureuse.



- **Le carnaval** a été renouvelé cette année. Il a eu lieu en mars lors d'un samedi ensoleillé qui a permis aux nombreux enfants et parents déguisés de défiler dans les rues du bourg de Reilhac. En fin d'après-

midi, l'homme de paille a brûlé pour laisser place au printemps. Les enfants ont pu partager un goûter offert par l'école de boulangerie d'Aurillac. Cet événement est apprécié par les petits et les grands. Il sera donc renouvelé cette année encore. Le soleil était au rendez-vous pour la vente annuelle du muguet pour laquelle les habitants réservent toujours un très bon accueil aux bénévoles de l'APE. Merci à eux.



Les membres de l'APE ont confectionné des pâtisseries (tartes aux pommes, fraises, chocolat...), afin de les vendre lors de la fête patronale.

Toutes les pâtisseries ont trouvé preneur ! Ce fût un moment convivial de partage avec le comité des fêtes.



Pour clôturer l'année, l'APE a organisé une **vente de sapins de Noël**.

Une nouvelle fois un grand merci !

A la municipalité pour son soutien financier et matériel, à l'équipe enseignante pour leur implication, aux parents, aux reilhacois, aux agents communaux, ainsi qu'aux membres actifs qui donnent beaucoup de leur temps pour faire vivre l'association et de ce fait l'école de nos enfants.

L'Assemblée Générale pour l'année 2019-2020 s'est déroulée le 16 septembre 2019.

De nouveaux membres ont souhaité rejoindre l'équipe cette année.

Nous remercions Pascale MARTIN, Claire RODRIGUES et Nelly LEMOINE qui quittent l'association suite à de nombreuses années d'investissement.

Vous pouvez nous laisser vos idées, suggestions d'animations, propositions d'amélioration... sur le mail de l'association :

ape.reilhac15@gmail.com

ou sur la page facebook de l'APE.

Nous comptons sur la participation de tous les parents et Reilhacois pour les manifestations à venir.

A TRES BIENTOT

Le BUREAU

Composition du nouveau bureau 2019-2020 :

- Présidente d'honneur : Christiane SOUBRIER
- Présidente : Marie-Pierre ROLLAND
- Vice-Présidente : Nelly COUBETERGUE
- Trésorière : Marie-Hélène SERONIE
- Trésorière adjointe : Sandrine VIDALAIN
- Secrétaire : Patricia CHAYLA
- Secrétaire adjointe : Marie ACOSTA

Membres actifs : Séverine MAURIOS, Aurélie DABERTRAND, Aurélie PANIS, Laurent PALAT, Claire FREYTET, Méline LAFON, Magali JOUVENTE, Agnès GRANIER, Carine BRULFERT, Emilie COMPIGNE, Anne-Claire DEBOEVRE, Sandrine PAGEOT

Vie associative

Retraite Sportive de la Vallée de l'Authre



L'activité dansée intervient également dans les maisons de retraite pour permettre à nos aînés un moment de détente.

La RSVA participe également à diverses manifestations (parcours du cœur – téléthon – don du sang- journée cantal pédestre).

Pour 2020, nous allons mettre en place une journée excursion (courant mars ou avril) qui permettra à tous nos adhérents de se rencontrer.

LA R.S.V.S.A compte à ce jour plus de 140 adhérents répartis dans diverses activités (**rando - lundi après-midi et vendredi à la journée**) - **marche nordique (jeudi après-midi)** - **tir à l'arc jeudi matin** - **pétanque vendredi après-midi** - **danse mercredi après midi** - **yoga jeudi après 16h45** - **aquagym les lundis et vendredis matin**).

Cette année, nous avons apporté une petite nouveauté au sujet des randos :

- les lundis après-midi, départ 13h15 devant salle polyvalente et deux parcours peuvent vous être proposés (un plus court pour permettre à tous nos adhérents de trouver satisfaction).

L'activité rando a effectué son voyage rando dans le Jura et les 38 participants ont pu découvrir les beaux sites de cette région dans une ambiance sportive et conviviale. Nous faisons confiance à notre équipe animatrice pour notre prochain séjour 2020.



Fuel - Gazoil - Fuel Niver
livraison de gaz a domicile

S.A.R.L.
GIBERT

Ouvert
6 jours / 7

15250 JUSSAC

Tel.: **04 71 46 65 14** Fax, répondeur: **04 71 46 69 64**

Si vous avez plus de cinquante ans et que vous souhaitez nous rejoindre vous pouvez contacter le Pôle secrétariat :

Jacqueline SININGE

04 71 46 62 11

ou

Raymonde MALROUX

04 71 63 74 81

Vous pouvez également consulter le blog :

<http://www.rsjussacoise.fr>

Anciens combattants AFN Vallée de l'Authre

L'Assemblée Générale des Anciens combattants d'AFN de la Vallée de l'Authre qui englobe 7 communes : Laroquevieille, Marmanhac, Jussac, Reilhac, Naucelles, Crandelles, et Teissières de Cornet, se déroule à tour de rôle dans chacune de ces communes. C'est l'occasion de rappeler le devoir de mémoire de cette guerre et la possibilité, pour les anciens ce jour- là, de perpétuer les souvenirs qui s'y rattachent.

Pour 2019 cette assemblée s'est tenue à Laroquevieille avec au programme : à 11h messe à l'église de Laroquevieille, à 12h dépôt de gerbe au monument aux morts de Verrières, à 13h repas salle polyvalente de Marmanhac.

Le Président, Roger Peyrat, qui, pour raison de santé n'était pas parmi nous en 2018, nous a rejoins cette année et c'est avec beaucoup de plaisir que nous l'avons accueilli. Merci Président pour votre fidélité et pour l'intérêt que vous portez à tous les anciens d'AFN et, cela mérite d'être signalé, depuis « seulement » 31 ans. En 2020 L'Assemblée devrait avoir lieu à Reilhac.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants et évoqué le déroulement de cette journée, il donne la parole à M. le Maire, Jean Louis Prax, content de nous accueillir dans sa



commune, puis à Noël Bruel, Vice-Président pour le rapport d'activité. Celui-ci retrace les diverses activités de l'année écoulée qui se renouvellent sans d'importants changements par rapport à la précédente. Il demande, pour l'avenir, que tous les événements qui concernent les anciens AFN soient répertoriés par les responsables de chaque secteur et communiqués au responsable du bureau afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires. Quelques questions ont été soulevées et discutées concernant, principalement, certaines revendications dont le bureau national s'est déjà préoccupé et, en particulier, la demi-part sur la déclaration d'impôts concernant les veuves des combattants.

Suit ensuite le rapport de trésorerie présenté par Pierre Belaubre trésorier. La situation reste très satisfaisante. Il rappelle les diverses actions qui ont généré des dépenses en accord avec le bureau : aides sociales, colis, gerbes de fleurs, aides exceptionnelles ou manifestations diverses. En ce qui concerne les recettes, elles proviennent principalement des cotisations des 136 adhérents, des subventions des mairies et quelques dons.

Les deux rapports : activité et trésorerie sont votés à l'unanimité. Puis le Président remercie madame Nelly Grandjean, directrice de l'ONAC, d'avoir bien voulu accepter d'être présente à cette assemblée et se dévouer pour apporter divers renseignements concernant toutes les aides pouvant être attribuées par l'ONAC aux anciens combattants et à leurs veuves en cas de besoin selon des directives bien spécifiques. Ses services prennent en charge toutes les demandes qui sont traitées administrativement dans un strict anonymat. Elle retrace les nombreuses actions et aides qui peuvent être prises en compte avec beaucoup de détails concernant les prestations offertes par le service départemental de l'ONAC. Elle informe que ses services sont à la disposition des personnes en difficulté qui peuvent s'adresser au « Service départemental de l'Office National des Anciens Com-

battants et victimes de guerre du Cantal, maison des affaires sociales, rue de l'Olmet BP 10726 15007 Aurillac cedex. Tél. 04 71 46 83 90 ou 06 64 45 77 64. Merci à Madame Grandjean qui, aujourd'hui à la retraite, laisse derrière elle un bilan très positif pour l'ensemble des anciens d'AFN. Bonne retraite Madame.

Enfin, pour clôturer, le Président souhaite la bienvenue au Colonel PERRET, commandant DMD AURILLAC, invité à cette Assemblée et le remercie de sa présence pour remettre au récipiendaire, Roger ROUFFET, la médaille militaire. Cette remise se déroulera devant le monument aux morts pour ses actes de bravoure lors de cette guerre.

Le Président demande à l'ensemble des présents de se rendre à l'Eglise pour la messe et ensuite au monument aux morts.

C'est devant un grand nombre de présents dont, le Maire de Laroquevieille, le Président Roger Peyrat, la Directrice de l'ONAC, les responsables du bureau et autres personnalités, que la cérémonie de la remise de médaille militaire peut se dérouler, un peu perturbée par la pluie. C'est dans un grand recueillement que le Commandant Perret peut épingler, sous un flot de drapeaux, la médaille sur le veston de Roger ROUFFET, très ému et fier en même temps, pour le récompenser de ses états de services durant cette période de guerre.

Après le dépôt de la gerbe, le Maire procédait à la lecture du message du ministre des anciens combattants puis, suivait l'appel des noms de tous ceux qui sont morts dans le département du Cantal, avant la traditionnelle minute de silence et la Marseillaise.

Après ces cérémonies le Maire invitait, avant le repas, tous les anciens à prendre le demier « piton »... En l'occurrence, l'apéritif où de nombreuses bouteilles accompagnaient les friandises dans la salle des fêtes. Merci Mr le Maire pour ce réconfort fort apprécié.

Enfin, pour conclure, tous les « courageux » présents se sont dirigés à grands pas et bien groupés pour prendre d'assaut la salle polyvalente de Marmanhac et savourer un très bon repas finement préparé par le restaurant Courbeyrotte et honoré par 92 participants. Ensuite, comme notre Président Roger reste un excellent musicien accompagné de son accordéon, c'est sans effort que de nombreux danseurs ont envahi la piste réservée à cet effet. Conclusion d'une très belle journée pour les anciens avec le plaisir de se retrouver dans la convivialité et d'échanger quelques souvenirs.

*Le Président,
Roger Peyrat*



Vie associative

A.C.C.A. de REILHAC

La saison de chasse qui s'achève, marquée par une sécheresse historique et des pluies importantes qui ont suivi, ne nous laissera pas un souvenir mémorable.

De plus, l'absence de gibier de passage (palombes, grives, bécassines et autres) a contribué à ce constat.

Seule constatation, le grand gibier notamment le chevreuil chez nous se porte bien.

C'est ainsi que les 9 chevreuils attribués au plan de chasse ont été réalisés sans difficulté.

Comme tous les ans, une partie de la venaison a été distribuée aux exploitants agricoles pour les remercier de nous accueillir sur leur terrain.

Cette année, la société de chasse a repeuplé le territoire avec des lâchers de gibiers de chasse lièvres faisans perdreaux pour une somme de 3 000 €.

Au cours de l'Assemblée Générale 2019, le bureau a été reconduit dans son intégralité sachant que suite à la nouvelle loi chasse d'importantes modifications se dessinent notamment concernant la gouvernance.

Une remise à plat des statuts sur le plan national devrait intervenir à compter de la prochaine saison 2020-2021.

REILHAC fait toujours partie de l'AICA qui regroupe quinze communes ce qui permet de repousser les frontières.

Le bureau.



EUROVIA DALA
AGENCE D'AURILLAC
4, Rue de Boudieu
15000 AURILLAC
Tél. : 04.71.64.58.56
Fax : 04.71.64.24.73



Travaux Publics - Enrobés
Aménagement de cours
Travaux Particuliers
Devis gratuit

Club Canin Cantalien

Le club Canin a soufflé ses 30 bougies.

Une année de plus pour l'association canine qui ne cherche plus à se faire une réputation. Depuis 30 ans, les compétences, les méthodes appliquées par les éducateurs et les moniteurs en éducation canine, sont reconnues et appréciées. Les résultats s'en suivent.

Des adhérents, toujours fidèles et de plus en plus nombreux, se font un plaisir de se rencontrer à chaque entraînement avec toujours de nouveaux chiens qui viennent apprendre les bonnes manières pour être agréable et docile avec leur maître dans la vie de tous les jours.

Les entraînements ont lieu le samedi à 14h30, le mercredi à 14h30 en hiver ; le mercredi soir à 18h30 en été. Cette association, reconnue d'utilité publique, est affiliée à la Société Centrale Canine.

Pour diverses raisons, les concours d'obéissance et de ring n'ont pas eu lieu cette année mais sont programmés le week-end des 29 et 30 août 2020.

Les trente ans du club ont été festifs avec un repas au restaurant à Saint-Simon et un pique-nique sur le terrain dans une très belle ambiance.

Petit rappel pour les nouveaux arrivants : le club, qui est situé en bordure de la RD 922, est habilité à délivrer les permis de détention obligatoires pour les chiens dits dangereux.

Tout chien de catégorie 1 ou 2 doit être déclaré en mairie.

**Pour tout renseignement concernant votre chien :
tél. 06 79 97 79 68**

Au nom de tous les adhérents, je tiens à remercier la municipalité et le personnel communal pour l'entretien. Remerciements qui s'adressent également aux bénévoles.

Permettez-moi de vous souhaiter une excellente année 2020.

Le président,
André DANCIE



Carrefour contact



17 Av. de la Plaine - 15250 JUSSAC

Tél : 04 71 63 79 87

Magasin ouvert de 8 h à 20 h

Du lundi au samedi

Le dimanche de 8 h à 13 h

Vie associative

Club Natation Passion

Le Club Natation Passion développe une nouvelle approche de la natation qui se veut plus variée.

Il propose des activités de découverte aquatique, l'apprentissage des 4 nages, la nage avec palmes et tuba, et une initiation au sauvetage aquatique.

Le club compte actuellement cinquante adhérents. Il est ouvert aux enfants et aux adultes. Le nombre de places est limité en fonction des créneaux disponibles et aussi afin d'offrir une formation de qualité à ses différents membres.

Cette année 2019-2020 est particulière, car l'équipe d'encadrants est en formation (BPJEPS AAN) : le club n'a donc pas d'activités.

N'hésitez pas à nous contacter, et à réserver votre place pour la prochaine saison, avec une équipe encore plus performante.

Le président,
Laurent Schmutz



Pour tous renseignements :

natation.passion15@gmail.com

Tél : 04.71.47.21.43

(laisser un message si absence).



Ligen A Reilhac

Ligne régulière qui fonctionne
du lundi au vendredi scolaire

Ligne AL

(Samedi et périodes vacances)

Plus pratique et mieux adaptée

Pour faciliter tous vos déplacements,
cette ligne fonctionne en service régulier
entre Naucelles et Marmanhac
avec des horaires mieux adaptés
(Plus besoin de réserver votre transport)

Renseignements

04 71 48 53 00



**TOUT FAIRE
MATÉRIAUX**

**GAGNEZ
EN SAVOIR-FAIRE**

Multi Matériaux



Les Quatre-Chemins

15000 AURILLAC

Tél. 04 71 48 33 67

Les vergers de la Vallée de l'Authre



La cinquième année de l'Association des Vergers de la Vallée de l'Authre avait bien débuté avec les stages de taille et greffe. A cette occasion, nous avons reçu le vice-président de la CABA Philippe Granier et la présidente des Jardins de Laroquevieille Sophie Molina.

Fin avril et début mai, les gelées ont détruit nos espoirs de bonne récolte. Malgré cela, l'enthousiasme des pommiculteurs n'a pas faibli pour participer à l'entretien des vergers, particulièrement de la pépinière.

Le 25 janvier 2020, à la salle polyvalente rénovée de Jussac, Assemblée Générale avec présentation du calendrier 2020 suivie d'un moment convivial.

Nous espérons y accueillir de nouveaux adhérents.



Le programme peut se télécharger sur :

<https://authrevergers.fr/>

Bureau de l'association

Président : Michel Mijoule

Secrétaire : Alain Carayol

Secrétaire adjointe : Martine Roland

Trésorière : Catherine Garnesson

Trésorier adjoint : Yves Clermont



Briconautes
• Bricolage • Décoration • Jardin

Quincaillerie - Jardinage - Fers - Tôles
Matériaux - Abris Bois - Bois d'extérieur
Poteries - Mobilier de Jardin
Grains - Aliments du Bétail

Ets GRENIER

Les 4 Chemins 15000 AURILLAC 04 71 48 06 54

Vie associative

Les amis de Broussette

Le 25 août 2019, le repas des amis de Broussette a eu lieu dans les nouveaux locaux de la fédération des chasseurs du Cantal.

Cette ancienne grange a été entièrement rénovée et gracieusement mise à disposition pour cet évènement.

La journée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et d'amitié autour d'un repas élaboré par les membres de l'association.

Merci aux habitants pour leur soutien et fidélité.

*Le Président,
Thierry FONTANILLE*



Lithium-Ion Appareils à batterie **STIHL**

129 € TTC

CANTAL LOISIRS
L'Expertise
Parcs et Jardins

JARDINAGE
Spécialiste en matériel de jardin

ZA des 4 chemins
15250 Naucelles
Tél. 04.71.64.99.00
www.cantal-loisirs.fr

Fleurs & Sentiments
Votre fleuriste jour après jour

155 avenue du Général Leclerc
15000 AURILLAC - Tél.: 04 71 64 60 00

100 avenue Charles de Gaulle
15000 AURILLAC - Tél.: 04 71 48 36 56

Carré Montplain
48 avenue du Lioran 15100 Saint-Flour
Tél.: 04 71 20 88 54

5 boulevard Pasteur - 63500 ISSOIRE
Tél.: 04 73 54 96 92

Les Artisans et les Commerçants de votre Commune vous offrent leur service...

Nous ne connaissons peut-être pas tout le monde, alors n'hésitez pas à vous faire connaître si vous constatez un oubli. Merci.

<p>ADARI Mustapha Plaquiste, peintre, revêtement de sols 10, rue de Lasplagnes Téléphone : 06.30.11.79.93</p>	<p>BRUEL Serge Chauffage Sanitaire 18, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.24.74</p>	<p>CAÏANO Philippe Rénovation en Bâtiment 3, chemin des Églantines Téléphone : 04.71.47.37.56</p>	<p>SARL CARCY Chauffage - Contrôle Entretien 2, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.21.57</p>
<p>CONRIÉ SARL Électricité Générale 5, rue des Cimes Téléphone : 04.71.47.25.30</p>	<p>EARL COSTES Serrurerie Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.22.77</p>	<p>COUDERC Philippe Eleveur et commerce de chevaux 39, av. de la Liberté Téléphone : 04.71.47.24.52</p>	<p>FONTANILLE Thierry Marchand de Vins 5, rue de la Fontaine Brousse Téléphone : 04.71.47.21.27</p>
<p>FR Couverture FREYSSINIER Rémi 1, impasse de Capelle Téléphone : 06.32.53.02.39</p>	<p>CREA BOIS LAGAT Alexandre 33 Avenue de la Liberté Téléphone : 04.71.47.21.41</p>	<p>Stéphane LAUZET Consultant indépendant en nutrition 6, rue du Pré Vert Téléphone : 06.81.87.93.12</p>	<p>Joël LACOMBE Peinture - Produits décoratifs Parquet (ponçage et vitrification) Béton ciré - Sols stratifiés 3 Rue de Récoulet Téléphone : 06.88.98.79.29</p>
<p>LAINSCAK Michel Chauffage - Sanitaire 2, rue de Recoulet Téléphone : 04.71.47.29.22</p>	<p>LAVEISSIERE ELAGAGE Arboriste Grimpeur Paysagiste 10, rue des Aubépines Téléphone : 06.80.18.71.88</p>	<p>Jean-François LONGUET Entretien Travaux funéraires 5 Rue du Bois des Violettes Tél. : 06.73.66.68.36 (04.71.64.23.30)</p>	<p>LUDO PC15 Dépannage informatique à domicile Labertrandie Ludovic Lagarde Téléphone : 06.08.95.88.52</p>
<p>MENSAH Roland Electricité générale Neuf et rénovation 2, Hameau de Lacane Téléphone : 06.37.90.97.71 04.71.47.20.13</p>	<p>Myriam Création Création de Bijoux fantaisie Myriam Création 5 Rue du Bois des Violettes Téléphone : 06.31.51.71.60</p>	<p>PUYRAIMOND David Gestionnaire Forestier 8, rue des Granges Reilhaguet Téléphone : 04.71.64.39.60</p>	<p>ROUCHY Nadine Atelier de Coiffure 2, rue des Sources Téléphone : 04.71.47.29.07</p>
<p>SA.T.P.A. Travaux Publics Agricoles Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.35.25</p>	<p>Sylvie et Pascal Bar - Tabac Le Bourg Téléphone : 04.71.47.20.22</p>	<p>Bernard TOURDE Négoce de bestiaux 18, route de Capelle</p>	<p>Jean-Marc VEYRINE Services à la personne (chèque emploi-service) 9 Allée des Chênes Tél. : 06.81.64.95.94 ou 04.71.47.28.24</p>
<p>VIARS William Rénovation de l'habitat 1, rue des Myosotis Téléphone : 06.30.11.68.49</p>	<p>CHRIS AMENAGEMENT Christian FARGES 6, rue des Violettes Téléphone : 06.79.93.29.32</p>	<p><i>Ce bulletin municipal est tiré à 700 exemplaires. Il a pour objet de retracer les principales actions menées dans la commune durant l'année. Il permet aussi à toutes les associations de s'exprimer et relater leurs réalisations sur le plan de l'animation et sur leur fonctionnement. Merci à tous ceux qui ont participé à la conception de ce bulletin et aux entreprises extérieures à la commune qui apportent leur aide à son financement par la publicité. Remerciements à tous. Le délégué à la communication : Simon BOULDOYRÉ</i></p>	

